CITÉ LIBRE

Vol. 2 no 3 — Décembre 1952

SOMMAIRE

L'ÉLECTION DU 16 JUILLET

6

50 cents le numéro

Cité libre

Rédaction: 3492, rue Prud'homme, Montréal

Vol. 2, no 3 Décembre 1952

Note liminaire

En préparant un numéro spécial sur les élections provinciales du 16 juillet dernier, l'équipe de *CITE LIBRE* avait pour but de démêler un peu les lignes de force d'un tableau où s'enchevêtrent idéologie, intérêts et banditisme.

Notre enquête est en deux parties.

D'abord nous avons demandé à des personnages en vue dans les cinq mouvements politiques de la Province d'exprimer ce que l'élection avait signifié du point de vue de leur parti: interprétation des résultats, signification, et conséquences possibles pour l'avenir. (Est-il besoin d'ajouter que ces textes ne sont pas nécessairement des versions officielles?)

Nous voulons dire ici notre reconnaissance pour la très gracieuse coopération que nous avons obtenue de tous. Une pareille collaboration est très rare dans la Province, et nous y voyons un indice d'une largeur de vue et d'une maturité politique très bienvenues. Aussi bien, nous n'avons pas cru devoir nous plaindre de ce que quelques textes aient dépassé la longueur prescrite.

Dans la deuxième partie de l'enquête, l'équipe et quelques amis ont tenté d'exprimer dans quel cadre légal et social, et par quels moyens pécuniaires et autres, la politique trouve son expression chez nous. A ce propos, il est séant de remercier très sincèrement les informateurs anonymes qui ont rendu cette enquête possible.

Enfin, dans la conclusion, un autre membre de l'équipe élabore une hypothèse de travail à l'aide de laquelle il tente d'expliquer par quoi ce cadre et ces moyens politiques furent conditionnés; comment, à leur tour, ils conditionnent l'expression de toute notre idéologie politique; et à quelles forces de changement ils sont soumis.

En terminant, il est bon d'ajouter que *CITE LIBRE* ne s'est nullement proposé de porter un jugement de valeur sur les différents partis politiques: elle les a plutôt regardés comme des "choses données" et a tenté d'interpréter le sens de leur action.

CITE LIBRE

1 — INTERPRÉTATIONS DES PARTIS

La victoire autonomiste de l'Union Nationale

L'Union Nationale est un parti composite dont les cadres sont formés d'une majorité de conservateurs et d'une minorité de libéraux et de nationalistes.

Cette alliance est née des réactions politiques de la conscience canadienne-française à la suite de la crise mondiale de 1930, du désarroi de notre nationalité devant la révélation soudaine de sa pauvreté et de sa minime emprise sur l'économie de la Province. Elle avait pour but d'assainir l'administration publique, d'amplifier et de moderniser les rouages de l'Etat provincial, d'améliorer la situation économique des Canadiens français et d'accroître leur participation à l'exploitation des richesses de leur patrimoine ancestral, de défendre l'autonomie de la province de Québec contre les empiétements volontaires et systématiques de l'Etat fédéral sur la juridiction provinciale.

Voilà ce qu'il ne faut pas perdre de vue, lorsqu'on examine la trajectoire historique de l'Union Nationale depuis sa fondation par Paul Gouin et Maurice Duplessis en 1935.

ONZE ANS DE RÉALISATIONS

Aussi, en 1952, l'électorat devait à bon droit se poser cette question : dans quelle mesure l'Union Nationale a-t-elle réalisé son programme ?

Après trois stages au pouvoir, le chef de l'Union Nationale était prêt à rendre compte de sa gestion. Maurice Duplessis pouvait étaler fièrement devant le peuple l'oeuvre accomplie avec la certitude qu'aucun gouvernement antérieur n'avait fait autant en si peu de temps pour le progrès de la Province.

En effet, au citoyen de bonne volonté, à l'observateur de bonne foi, l'Union Nationale pouvait montrer parmi ses principales réalisations :

le crédit agricole, l'électrification rurale, le drainage des terres aux frais de l'Etat, 9 nouvelles écoles d'agriculture, l'Ecole de Médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe;

la renaissance de nos pêcheries maritimes, la libération économique des pêcheurs par les coopératives et l'outillage mis à leur disposition par l'Etat: entrepôts frigorifiques, neigères, séchoirs artificiels;

la fondation de l'Ecole des Mines et l'ouverture de trois nouveaux districts miniers dans l'Ungava, la Gaspésie et Chibougamau;

la séparation du domaine forestier du domaine colonisable, l'inventaire de nos richesses naturelles et l'établissement du contrôle absolu de l'Etat provincial sur leur développement, la construction de l'Ecole de Génie Forestier, de l'Ecole de Protection des Forêts et de la Scierie-Ecole de Duchesnay;

la création du ministère des Ressources Hydrauliques, l'érection des centrales électriques de l'Abitibi et de Beauharnois, la consolidation de l'Hydro-Québec et son extension à la Côte Nord;

la modernisation de la colonisation en vertu du Plan Bégin: classification préalable des lots — mécanisation du défrichement — voirie de colonisation — système rationnel de primes et d'assistance financière au colon — colonisation intensive et consolidation des vieilles paroisses — 16,400 établissements en 7 ans au coût de $79 millions;

un essor industriel sans précédent dans toutes les régions de la Province: 4,000 manufactures nouvelles, un Commissariat industriel, l'expansion des coopératives et des caisses populaires avec l'aide de l'Etat, subventions à l'artisanat et à la petite industrie;

toutes les communications routières améliorées: le réseau asphalté doublé, 812 ponts neufs, 19,000 milles de chemin entretenus l'hiver, l'Abitibi et le Lac Saint-Jean tirés de leur isolement;

la fondation du ministère de la Santé, la mortalité infantile en régression de 50%, vingt millions contre la tuberculose et les maladies mentales, 68 hôpitaux et sanatoria nouveaux, 30 agrandis et améliorés, $25 millions par an pour l'assistance publique, décentralisation de la médecine, établissement des jeunes médecins à la campagne,

l'extinction des dettes des corporations scolaires en 1946, la hausse générale des salaires dans l'enseignement, 1,700 écoles neuves, $5 millions d'octrois aux collèges classiques et $32 millions aux universités, la fondation de l'Ecole des Mines et de l'Ecole Supérieure des Pêcheries, de l'Institut de Microbiologie et de l'Ecole d'Hygiène;

le premier ministère de la Jeunesse en Amérique et l'impulsion inouïe donnée à l'enseignement spécialisé et aux arts industriels: 4 écoles techniques (Sherbrooke, Chicoutimi, Shawinigan et Rimouski); 35 écoles d'arts et métiers; 11 écoles hautement spécialisées telles que l'Ecole du Meuble et l'Ecole centrale des métiers du Commerce à Montréal, l'Ecole des Textiles de Saint-Hyacinthe, l'Ecole de Papeterie des Trois-Rivières et l'Ecole de Marine de Rimouski, les cours par correspondance et les manuels techniques en français, 17,000 bourses d'études;

$51,556,000 par an pour l'éducation primaire, secondaire et universitaire, la culture, les sciences et les beaux-arts;

les pensions aux vieillards, aux aveugles, aux mères nécessiteuses, le crédit urbain et la mise de $30 millions à la disposition de 14,216 emprunteurs pour la construction de 16,853 logements en 4 ans;

la loi des salaires raisonnables et l'ordonnance no 4, le droit à l'union, les vacances payées, le paiement du surtemps fixé à une fois et demie le salaire réel, la réduction à 50% plus un de la majorité requise pour la certification d'un syndicat, le service de conciliation et d'arbitrage, l'augmentation de l'indemnité aux accidentés du travail, la clinique de réhabilitation et le service de placement pour les accidentés du travail, l'aide à l'apprentissage,

le bureau d'hygiène industrielle, la suppression des recours dilatoires aux tribunaux civils et le délai réduit à trois mois pour la promulgation d'une sentence arbitrale;

la loi du cadenas contre les activités communistes, la loi de censure des publications immorales, la citoyenneté canadienne obligatoire pour l'éligibilité aux fonctions municipales et provinciales, la réorganisation judiciaire: Cours de revision en matières provinciales, Cours de bien-être social, augmentation du nombre des juges de la Cour Supérieure et de la Cour de Magistrat, extension de la juridiction de la Cour de Magistrat; le revenu de l'Etat provincial haussé de $74,468,000 en 1943 à $270,590,000 en 1952, la dette provinciale réduite de $308,243,440 à $256,000,000, la réduction de l'impôt successoral, la récupération des sources de revenu cédées à Ottawa en 1942;

la création du poste de chef de cabinet du premier ministre et celle de 5 nouveaux ministères: Mines, Santé, Ressources hydrauliques, Jeunesse, Solliciteur Général; le Service général des achats, l'Office provincial de publicité;

la défense de l'autonomie provinciale aux conférences tenues à Ottawa en 1945 et 1946, la nécessité d'une nouvelle constitution canadienne proclamée par M. Duplessis à la conférence interprovinciale de Québec en 1950, le rejet de l'intrusion fédérale en matière de voirie, le refus de recevoir la Commission Massey — empiétement illégal sur la juridiction exclusive des provinces dans le domaine de l'éducation et de la culture;

la bannière fleurdelisée hissée sur la tour du Parlement de Québec en 1948 comme drapeau officiel de la Province.

Cette énumération sèche et sommaire des principales innovations de l'Union Nationale sous ses trois gouvernements révèle une oeuvre législative et administrative d'une ampleur inconnue dans le passé et d'une importance capitale pour l'évolution future de la nation canadienne-française. Toutes les branches de l'administration provinciale ont été touchées et plusieurs domaines de la juridiction des provinces occupés pour la première fois par l'Etat provincial.

Si l'espace qui nous est alloué par *CITE LIBRE* nous permettait d'ajouter les statistiques impressionnantes qui prouvent l'efficacité de la législation de Maurice Duplessis, le lecteur impartial ne pourrait s'empêcher de conclure qu'en 1952 l'Union Nationale était loin de se présenter au peuple les mains vides. Aucun de nos gouvernements depuis 1867 n'a pu se glorifier d'une administration aussi brillante et d'une affirmation aussi complète de l'autonomie provinciale. Cependant, la vérité nous force à admettre que l'Union Nationale n'a pas été accueillie en 1952 avec la même ferveur qu'en 1948. Pourquoi ?

L'ENTHOUSIASME DE 1948

Comme tous les peuples latins, la nation canadienne-française est sentimentale. Aussi étrange que cela paraisse,

le drapeau provincial a valu en 1948 plus de votes à l'Union Nationale et plus d'applaudissements à ses orateurs que tous les progrès de son administration. Mais, il n'est pas loisible à chaque parlement de créer un drapeau et la refrancisation du Bois de Coulonge n'est en comparaison qu'un événement bien prosaïque.

Il y a quatre ans, les Canadiens français étaient animés par un sentiment de revanche contre le parti libéral qui, à l'encontre de ses promesses, leur avait imposé la conscription, les cadeaux de milliards à l'Angleterre, et qui avait tenté de profiter de la guerre pour enlever à la province de Québec son autonomie fiscale. Les Canadiens français éprouvaient la sensation d'avoir été trahis dans leur longue fidélité à Mackenzie King. Ils étaient mécontents de n'avoir pu se venger lors des élections fédérales de 1945 où il leur avait fallu rechoisir le moindre mal, incapables de voter pour une opposition conservatrice qui n'avait cessé de surenchérir sur la politique impérialiste des libéraux. C'est avec un plaisir féroce qu'ils firent payer à Adélard Godbout et aux libéraux provinciaux leurs capitulations et leur collaboration à la centralisation fédérale.

D'autre part, les Canadiens français étaient satisfaits des progrès réalisés par la province de Québec depuis 1944 et du caractère innovateur et progressiste du régime national. Ils admiraient sans réserves Maurice Duplessis pour sa lutte tenace et glorieuse contre les manoeuvres centralisatrices de Mackenzie King et de la bureaucratie d'Ottawa. Ils lui étaient reconnaissants d'avoir su déjouer toutes les tentatives fédérales d'accaparement et d'avoir récupéré les pouvoirs de taxation de la Province. Ils vibraient de fierté en voyant flotter sur le Parlement le drapeau fleurdelysé de leurs ancêtres, symbole de leur continuité historique et de leur survivance.

La province de Québec a voté avec un enthousiasme délirant en 1948 pour Maurice Duplessis et l'Union Nationale.

LE REFROIDISSEMENT DE 1952

Or, il advint que le groupe conservateur de l'Union Nationale interpréta erronément le plébiscite autonomiste et nationaliste de 1948 dans le sens d'une victoire conservatrice.

Aux élections fédérales de 1949, l'Union Nationale accorda son appui à une douzaine de candidats autonomistes dont le maire Camillien Houde et l'auteur de cet article. Mais, à côté d'eux, soixante candidats conservateurs, oublieux que l'année précédente ils avaient brandi à la face de la population le

drapeau fleurdelysé en déclamant les tirades les plus patriotiques, commirent le geste illogique d'aller demander aux Canadiens français un vote pour M. Drew qui les avait traités de "race de vaincus", un vote pour le parti des impérialistes forcenés de la première et de la seconde guerre mondiale.

Le peuple de la province de Québec, lui, resta logique. Les Canadiens français sont aussi autonomistes à Ottawa qu'à Québec. Ils veulent le maintien de l'autonomie provinciale dans la Confédération et l'accroissement de l'autonomie canadienne dans le monde. En 1948, l'Union Nationale leur avait demandé de voter contre un parti qui avait fait cadeau de leurs deniers aux étrangers. En 1949, ils écrasèrent ceux qui avaient reproché aux libéraux de ne pas donner assez à l'Angleterre et de ne pas conscrire davantage. En 1948, les Canadiens français avaient sauvegardé la survivance de leur province et confié à Maurice Duplessis un mandat d'autonomie provinciale. En 1949, ils accordèrent à Louis Saint-Laurent un mandat d'autonomie canadienne contre les partisans impénitents du colonialisme le plus rétrograde.

Les conservateurs dans leur cécité partisane ne voulurent pas voir l'illogisme monstrueux de faire appel à Québec au patriotisme canadien-français et d'oser lui demander, quelques mois plus tard, d'appuyer à Ottawa le parti traditionnel de la francophobie, de l'orangisme et de l'impérialisme.

La nation canadienne-française, fatiguée de n'avoir jamais d'autre choix en politique fédérale que le moindre mal, bouda l'Union Nationale de ne pas lui avoir donné le parti franchement canadien, autonomiste à Québec et à Ottawa, qu'elle désire depuis toujours et qui seul pourrait satisfaire ses aspirations patriotiques envers le Canada et la province de Québec.

L'attitude inconséquente des conservateurs en 1949 fut la cause primordiale du refroidissement général de la province à l'égard de l'Union Nationale. L'enthousiasme de 1948 devint de la tiédeur, de l'indifférence et même en certains milieux de l'hostilité.

RETOUR A LA PROSE

IMPORTANCE DES FACTEURS LOCAUX

Les peuples, pas plus que les individus, ne peuvent vivre continuellement dans la haute tension et l'exaltation des grands mouvements idéalistes et patriotiques. La poésie est passagère. La prose est quotidienne.

Les circonstances et l'ambiance qui avaient entouré le plébiscite autonomiste de 1948 sortaient de l'ordinaire. Une nation défendait sa survivance et sa culture. Elle voulait faire savoir d'une façon claire et indiscutable aux centralisateurs fédéraux qu'il ne fallait pas toucher à l'autonomie de la province de Québec.

Mais, quatre ans plus tard, Mackenzie King, le saboteur de la constitution de 1867, est mort et enterré. Un homme du Québec lui a succédé qui a compris la leçon de 1948. Louis Saint-Laurent a abandonné la politique agressive de son prédécesseur pour des tactiques plus insinuantes. En dépit de quelques tentatives d'intrusion dans la voirie, de l'inquiétante incursion Massey-Lévesque dans le domaine de l'éducation, d'une nouvelle offre d'achat de nos pouvoirs de taxation, un calme trompeur règne sur le front autonomiste à la veille des élections de 1952.

Enfin, on ne peut pas toujours débattre les grandes questions, surtout quand elles ne se posent pas avec une acuité inaccoutumée. La consultation populaire tombait prosaïquement cette année dans la routine ordinaire des comices électoraux. Elle portait principalement sur l'administration de la Province sous l'Union Nationale. En était-on satisfait ? Oui ou non ?

L'impression générale, c'est que le peuple semblait content des réalisations de l'Union Nationale et prenait sa réélection pour assurée. Duplessis à Québec, Saint-Laurent à Ottawa, n'est-ce pas le refrain que l'on entend partout depuis trois ans ? Le mécontentement, s'il existait, n'était que local. Il résultait en particulier de l'exploitation démagogique de certaines grèves par des agitateurs intéressés.

C'est un fait indéniable que les influences locales ont agi puissamment sur le résultat général des élections. En 1948, le peuple votait pour Duplessis et l'autonomie, contre Ottawa et la centralisation, sans se soucier de la personnalité des candidats. Mais, l'élection de juillet n'étant pas un plébiscite, les électeurs tinrent compte davantage des sentiments et des intérêts locaux. L'Union nationale a perdu plusieurs comtés parce que son représentant y était devenu personnellement impopulaire.

UN SURSAUT LIBÉRAL

Que l'Union Nationale ait perdu 14 sièges, cela est normal. Il est impossible qu'un gouvernement conserve dans une saine démocratie une majorité aussi écrasante que celle de M. Duplessis, de 1948 à 1952. Une forte opposition est nécessaire

au bon fonctionnement du régime parlementaire et, à ce point de vue, le résultat des dernières élections est excellent. Tout le monde en convient.

Reste à expliquer la diminution des majorités nationales dans un grand nombre de circonscriptions.

Ici encore, le facteur des problèmes locaux et des questions de patronage est à souligner. Mais, il ne faut pas oublier, en outre, que la province de Québec est profondément libérale depuis 50 ans, non pas tant à cause de la longue permanence au pouvoir des libéraux à Québec qu'à la suite de l'attitude généralement désagréable des conservateurs d'Ottawa sur les timides efforts du Canada pour s'affranchir de l'Angleterre.

Les estimés les plus optimistes établissent à 35% le pourcentage du vote conservateur dans la province de Québec. On comprend ce qu'il faut rallier de votes indépendants, nationalistes et libéraux patriotes pour que l'Union Nationale obtienne une majorité.

Or, la campagne excessivement violente lancée cette année par le parti libéral, campagne où l'on n'hésita pas à soulever les passions par la démagogie la plus pernicieuse, les insinuations diffamantes contre la vie privée et publique des gouvernants, ne pouvait manquer de raviver les préjugés partisans dans les couches les moins éclairées de la population. Profitant habilement d'une élection de routine où aucun problème brûlant n'émouvait l'âme nationale, les libéraux tentèrent d'affaiblir un gouvernement qu'ils étaient sûrs de ne pouvoir renverser. Ils ont réussi à provoquer ici et là un sursaut libéral.

VICTOIRE DU BON SENS SUR LA DÉMAGOGIE

Néanmoins, si l'on réfléchit que l'Union Nationale ne détenait que 52 sièges en 1944, que sa force de base — les conservateurs — ne totalise que 35% du vote et qu'elle a réussi à reprendre le pouvoir en 1952 avec 68 comtés sur la simple excellence de son administration, le triomphe de Maurice Duplessis n'en est que plus grand.

C'est une victoire du bon sens populaire sur la démagogie. Les électeurs ont comparé la campagne digne, honnête, positive de l'Union Nationale avec les écarts de langage et les appels démagogiques presque subversifs de ses adversaires et ils ont préféré réélire Maurice Duplessis qui a défendu l'autonomie de sa province et l'a mise sur le chemin du progrès.

Il est indubitable que les outrances idéologiques et verbales des orateurs libéraux, à la fin de la campagne, ont effrayé l'électorat et déclenché une réaction favorable à l'Union Nationale.

L'AVENIR D'UN GOUVERNEMENT AUTONOMISTE ET PROGRESSISTE

Les Canadiens français ont témoigné encore une fois leur admiration et leur respect pour le gouvernement autonomiste et progressiste de Maurice Duplessis.

L'Union Nationale poursuivra l'administration sage et rénovatrice qui lui a mérité les commentaires les plus flatteurs de la presse impartiale du Canada et des Etats-Unis. Son passé est garant qu'elle maintiendra l'équilibre et l'harmonie entre les classes en légiférant, sans parti pris, dans l'intérêt général. Elle continuera à pourvoir aux besoins des villes et des campagnes, des ouvriers et des cultivateurs, des salariés et des patrons. Elle gardera la province de Québec dans sa prospérité actuelle.

A moins de circonstances imprévisibles, son avenir n'est pas en danger. L'Union Nationale s'est placée dans la ligne même de l'évolution sociale et de la survivance ethnique du peuple canadien-français. Depuis la capitulation de l'Ontario, la province de Québec est isolée dans la Confédération et le problème de l'autonomie devient à la fois constitutionnel et racial. Avec la même sagesse qu'en 1945 et en 1952, nos compatriotes comprendront, en 1956, qu'il serait périlleux de déposer tous leurs oeufs dans le même panier, au risque de voir écraser leurs droits dans l'omelette de l'union législative à la grande joie des centralisateurs de tous les partis fédéraux.

Paul BOUCHARD.

La propagande et le mythe d'Antée

Naturellement, nous avons commis des erreurs; spécialement dans le domaine de la propagande. Je préfère d'ailleurs les commettre dans ce domaine que dans celui des actes.

Winston Churchill.
le 10 octobre '52.

Pour l'homme moyen, les oiseaux et les arbres demeurent sans nom. Les chênes et les érables, les hirondelles et les grives n'existent pas : il n'y a que des arbres, que des oiseaux. On ne saurait donc s'étonner qu'aux yeux de la majorité, la publicité, l'annonce, la réclame et la propagande n'aient aussi qu'un seul nom : le bourrage de crâne.

Si la publicité, sur le plan électoral, vise à faire connaître un homme, un programme, un parti, la propagande, comme son nom l'indique, a pour objet de diffuser les vues politiques d'un mouvement et de propager un enseignement. Dans le premier cas, la publicité se fera autour d'une oeuvre; dans le second, la propagande portera sur les réformes de structure et les besoins du peuple. Car s'il est exact qu'un parti au pouvoir doit insister sur la publicité de son oeuvre et défendre son administration, il saute aux yeux que, par définition, l'opposition doit s'en tenir plus particulièrement à la propagande de ses principes, à la diffusion de sa doctrine.

Tout en admettant que cette conception de la publicité et de la propagande soit théoriquement vraie, les *spécialistes* vous diront cependant que de telles distinctions n'ont qu'une importance secondaire. Ils estiment que, sur le plan électoral, le parti c'est un homme et que, à son tour, l'homme doit s'identifier à une cause: Eisenhower et l'anti-communiste, Maurice Duplessis et l'autonomie, Mackenzie King et l'unité nationale; ce qui les amène à conclure que toute campagne de publicité doit monter en épingle un scandale type qui symbolisera la corruption d'une administration : les *mink coats* du gouvernement Truman, les *breeches* de Vautrin et la chute du Pont Duplessis.

En résumé, ces mêmes spécialistes vous diront que la propagande d'un parti d'opposition doit obéir à une règle fixe : il est moins important de convaincre les électeurs qu'ils doivent

voter pour vous que de les persuader qu'ils doivent voter contre l'autre; quant aux partis ministériels, toute leur stratégie publicitaire doit être fondée sur l'axiome connu : *les élections, ça ne se gagne pas avec des prières.* Comment s'étonner que, par voie de conséquence, les campagnes politiques — au dernier stade de l'élection — aient tendance à dégénérer en querelles de concierge et que le Mur d'Argent soit devenu le nouveau mythe d'Antée des politiciens qui refont leurs forces et leur combativité à son contact ?

En politique comme en biologie, il est facile de confondre la cause et l'effet. En réalité, jamais un gouvernement n'est tombé à la suite d'un scandale d'administration. Les *culottes de Vautrin* n'auraient jamais entraîné la chute du régime Taschereau si cette méprise de comptabilité avait été la seule erreur d'un gouvernement qu'on accusait de népotisme et de prévarication. Et qui osera dire que les *breeches* de l'ancien ministre de la Colonisation auraient été rentables sans la dissidence de l'Action libérale nationale et la campagne de *propagande* contre le trust de l'électricité ? Sans compter qu'il a fallu mettre en circulation vingt et cinquante petits scandales avant que les *breeches* ne deviennent *officiellement* la peau de banane qui (après 40 ans de pouvoir) allait faire tomber le régime libéral.

On ne saurait nier ce qui est évident : en politique, les symboles ont toujours joué un rôle capital et l'argent est le moyen le plus facile de les mettre en circulation. Mais l'Opposition, si elle veut être autre chose que la tête de rechange — celle de l'Opposition officielle — d'un parti bicéphale dont la mission historique se résume à reprendre les mots d'ordre des grands intérêts capitalistes, doit, dans l'organisation de sa propagande, compter davantage sur les idées qu'il préconise que sur le mythe d'Antée.

La propagande est une arme savante. Elle est de maniement d'autant plus coûteux que, si l'on ne peut compter sur les militants pour la diffusion, il faut avoir recours aux grands instruments d'information comme la radio et les journaux. A ce propos, on se fera une idée approximative des frais exorbitants qu'elle entraîne si l'on veut bien se rappeler qu'un quart d'heure diffusé sur un réseau d'une dizaine de postes (compte tenu des frais de rédaction, d'enregistrement et de la réclame indispensable qui doit l'accompagner) revient en moyenne à $700. Ce qui signifie que le Parti libéral provincial a dépensé beaucoup d'argent à l'élection de juillet dernier bien que, au total — et nos calculs sont fondés sur des preuves aussi irréductibles que les annonces compilées qui ont paru dans les grands quotidiens et le nombre des 15, 10, 5 et 1 minutes entendues à la radio —

notre campagne de publicité ne nous ait pas coûté le dixième des dépenses encourues par l'Union Nationale.

On a reproché au Parti libéral d'avoir introduit dans sa propagande des thèmes de gauche en comparant, par exemple, l'état de pauvreté des travailleurs du Québec à la bonne fortune relative des ouvriers de l'Ontario et de la côte du Pacifique. On notera que les gouvernements de droite (y compris celui de M. Duplessis) sont entièrement responsables du fait que la paix, la liberté syndicale et la participation des masses à l'exercice du pouvoir soient devenues des valeurs de gauche. Mais, surtout, n'allons pas oublier que la gauche et la droite — tout en étant un concept intellectuel qui obéit aux lois historiques du matérialisme dialectique — correspondent à un système d'appréciation conditionné par le temps, le milieu et l'évolution des sentiments. On est à droite ou à gauche par rapport à quelque chose qui *existe.* Du moins en politique.

Nous avons pris comme mot d'ordre : *Justice sociale* parce que c'était le but tangible de toute la politique réformiste du Parti libéral et de son chef, M. Georges Lapalme. Dans les villes et dans les centres urbains, ce programme de réformes économiques et sociales a été rentable parce que, en plus de correspondre à des besoins authentiques (assurance-santé, école gratuite, municipalisation de la distribution de l'électricité, Ungava, etc...), il a été *compris* des électeurs. En 1952, toute réforme de structure aboutit à l'introduction, dans la politique économique des gouvernements, de nouveaux concepts qui, pour être entendus, présupposent chez l'individu une éducation sociale avancée et l'intelligence concrète du contexte juridique. Grâce à l'expérience acquise, à l'action éclairée des syndicats ouvriers, on était mieux préparé, dans les centres urbains, à comprendre l'importance et l'urgence des réformes de structure que nous préconisions.

Ce qui nous amène à constater que toute campagne de publicité doit coïncider avec une propagande soutenue, avec une véritable action politique. Lorsque M. Georges Lapalme s'est engagé, au marché Saint-Jacques, à faire disparaître toutes les unions de compagnies en leur refusant leur certification, les principaux intéressés étaient en mesure de comprendre que seule pareille loi peut mettre fin au danger qui menace présentement les cadres permanents du mouvement syndical.

Dans quelle mesure, les cultivateurs ont-ils compris l'importance que nous attachions, par exemple, à l'établissement d'un Crédit de production et à l'institution des conventions collectives agricoles? Si, d'une part, ils sentaient confusément que le pathos verbal, qui accompagne toujours les déclarations électorales de M. Duplessis en ce qui concerne la politique agricole de son

gouvernement, est la rançon du mépris biologique qu'il entretient envers les ouvriers, les cultivateurs se rendaient compte, d'autre part, que l'Union Nationale aura toujours intérêt à soigner les campagnes (qui ne représentent que le tiers de la population) puisqu'elles élisent les deux tiers de l'Assemblée législative.

(On notera que l'amour électoral de M. Duplessis pour les milieux paysans ne va pas jusqu'à lui faire aimer l'organisation syndicale agricole, comme le démontre la tension des relations qu'il entretient avec l'Union Catholique des Cultivateurs).

Ce sont les campagnes, les comtés ruraux, qui ont battu le Parti libéral provincial, à l'élection du 16 juillet. Est-ce à dire que notre publicité n'a pas su découvrir, dégager, les lignes de force qui auraient pu entraîner le vote paysan comme elle a su mobiliser le vote massif des éléments ouvriers ? — Je ne le crois pas.

Dans les villes, notre campagne de publicité a été synchronisée avec une action politique, un effort soutenu de propagande auprès des premiers intéressés : les consommateurs et les syndicats. Dans les comtés ruraux, notre publicité n'a pas eu l'appui d'une propagande éclairée. Et comme nous ne pouvions lutter à armes égales (nos drapeaux ont été crevés par des balles d'argent!) nous avons été victimes du mythe d'Antée.

Comme M. Duplessis n'a pas l'intention de se battre lui-même en procédant à une redistribution démocratique de la carte électorale, et que toute sa politique économique vise au confort financier des grandes compagnies, je doute qu'un simple effort de publicité, en 1956, puisse remettre en selle le Parti libéral provincial. A moins, naturellement, qu'elle soit l'aboutissement d'une action soutenue au sein de l'U.C.C., des Cercles de fermières et chez les Jeunes éleveurs.

Les grands journaux et les cartels du *Big Business* américain ont toujours été contre le président Roosevelt et le *New Deal*. Non seulement Roosevelt a-t-il été élu quatre fois, mais le *New Deal* s'est transformé en *Fair Deal* grâce à l'action conjuguée de l'aile libérale du Parti démocrate et des syndicats ouvriers. Cela prouve que la propagande (sinon la publicité) n'a pas nécessairement un rapport de cause à effet avec le Mur d'Argent. D'où le mythe d'Antée.

Mais encore faut-il que la propagande d'un parti (à plus forte raison quand il s'agit d'un parti réformiste) soit la projection d'une politique articulée qui s'exprime en toutes circonstances et non seulement à l'occasion d'une élection générale, et que les campagnes de publicité — qui doivent l'illustrer — ne soient pas une simple compilation d'annonces et de réclames inspirées du commerce.

Jean-Louis GAGNON.

Raisons d'échec et motifs d'espoir

Les dernières élections provinciales n'ont guère favorisé le parti C.C.F. Des 23 candidats qu'il a présentés, le plus heureux n'a pas recueilli 3,000 voix. Tous ont perdu leur dépôt. Pas plus qu'aux élections précédentes, le C.C.F. n'a réussi à s'attirer les suffrages de notre population.

On attribue souvent l'échec répété du C.C.F. dans le Québec au fait qu'étant né et ayant grandi dans les provinces anglaises du pays, il apparaîtrait aux Canadiens français comme un mouvement en quelque sorte "étranger", qui ne correspondrait pas à la mentalité et aux aspirations de la population québécoise. Ce "défaut" serait aggravé du fait que le C.C.F. s'apparente beaucoup au travaillisme politique tel qu'il se pratique dans les pays anglo-saxons : Grande-Bretagne, Australie, Nouvelle-Zélande. Pour tout dire, le C.C.F. est souvent taxé de visées néo-coloniales.

Une autre pierre d'achoppement serait la doctrine socialiste du parti. L'Eglise canadienne, en pleine conformité avec les enseignements de l'Eglise universelle, ne prise guère le socialisme. C'est que, dans nombre de pays, les socialistes se sont faits les porte-étendard du matérialisme et de l'athéisme.

Il serait facile de démontrer que des principaux partis actuels, le C.C.F. est de beaucoup le moins impérialiste, et que sa sympathie pour le parti travailliste anglais — qui a rendu à l'Inde son indépendance, ce que n'eût certes pas fait le parti de M. Churchill — n'a rien de commun avec l'attitude servile d'un Laurier ou d'un Borden devant les gouvernements britanniques de Sa Majesté. Il serait aussi facile de démontrer que l'accusation de matérialisme ne repose non plus sur aucune base solide : d'ailleurs, l'Eglise canadienne ne condamne pas plus le parti C.C.F. que l'Eglise universelle ne combat le travaillisme — au sein duquel militent plusieurs personnalités laïques éminentes de l'Action catholique anglaise ou australienne.

Ni le soupçon de colonialisme, ni celui de matérialisme n'expliquent les revers du C.C.F. Nous en voulons pour preuve la montée, au début de ce siècle, du parti libéral. Le parti libéral nous est venu des provinces "étrangères". Il était proche parent du parti Whig anglais. Le libéralisme était partout dénoncé

comme le véhicule du matérialisme et de l'athéisme — ce qu'il avait été dans plusieurs pays européens, notamment en France. Le parti libéral a quand même atteint, dans notre province, la stature d'un grand parti politique. Pourquoi ? Surtout parce qu'il a pu se constituer une caisse électorale.

Tant que le résultat des élections dépendra du million de dollars nécessaire présentement à la "bonne" conduite d'une campagne électorale, le parti C.C.F. ne ralliera pas le suffrage populaire. Il lui est impossible de puiser aux sources qui alimentent les vieux partis. S'il le faisait, il se nierait lui-même. Rien ne le distinguerait plus des autres; il lui serait désormais interdit de promouvoir l'avènement de la démocratie sociale, d'une économie coopérative.

Le C.C.F. ne peut donc pas attirer les votes à grands renforts de publicité, comme les grosses compagnies de savon attirent la clientèle. Le parti n'a pas pour but de vendre à profit des slogans pré-fabriqués. Il veut être, tout simplement, l'expression des aspirations populaires. Il est le parti de la social-démocratie. Il prend ses directives du peuple et des organismes démocratiques populaires.

En Angleterre, le parti de la social-démocratie (travailliste) est étroitement contrôlé par trois groupes populaires : le mouvement ouvrier, le mouvement agricole et le mouvement coopératif. Ce sont les représentants des ouvriers et des agriculteurs — c'est-à-dire des porte-parole choisis par le peuple — qui proposent, discutent et adoptent les articles du programme politique. La structure du C.C.F. est fondée sur les mêmes principes. Comme les gouvernements travaillistes, un gouvernement C.C.F. (tel celui de la Saskatchewan) est l'expression d'une *conscience* politique populaire.

Dans le Québec, ni le mouvement agricole, ni le mouvement coopératif ne sont près de considérer le C.C.F. comme leur bras politique. On peut en dire presque autant du mouvement ouvrier : à part l'aile québécoise du Congrès Canadien du Travail, aucune section du mouvement ouvrier ne se reconnaît dans le C.C.F.

La social-démocratie n'est encore chez nous qu'une idée, tout comme la démocratie politique n'était pour nous, il y a un siècle, qu'une idée. Mais les idées ont ceci de particulier qu'elles font leur chemin et, pourvu qu'elles soient vigoureuses, elles finissent toujours par trouver leur mode d'application, leur expression concrète.

Le C.C.F. doit compter avec le temps. Le parti travailliste anglais a essuyé, en un peu plus d'un demi-siècle, tous les revers possibles et imaginables. Il achève aujourd'hui d'essoufler les

vieux partis anglais. En moins de vingt ans, le C.C.F. a parcouru au Canada plus de chemin que les travaillistes dans le même temps.

Un nombre grandissant de Canadiens se rendent compte que la politique n'est pas un "sweepstake"; que les jeux de hasard, politiques ou autres, ne profitent jamais qu'à ceux qui les organisent. Ils ont décidé d'exercer leurs droits, d'assumer leur pleine responsabilité dans l'administration de la chose publique.

Le Québec y viendra à son heure. Déjà, la croissance remarquable du mouvement syndical — ouvrier, agricole ou coopératif — nous convainc qu'il y a chez nous un nombre considérable de citoyens éclairés et responsables, prêts à faire la lutte pour leurs idéaux et leurs intérêts réels. Le jour n'est pas loin où l'on verra se rejoindre ces divers groupes — malgré les efforts désespérés que font les vieux partis pour les isoler les uns des autres afin de les mieux contrôler. Déjà, dans certains secteurs, il est question d'éducation et d'action politiques. Un jour ou l'autre, les chefs de ces mouvements populaires voudront en finir avec le régime actuel. Ils seront prêts à assumer, avec une audace tranquille, le rôle politique de premier plan qui leur revient de plein droit.

Dans la mesure où les mouvements populaires resteront fidèles aux principes sociaux-démocratiques qui leur ont donné naissance et sont toujours leur raison d'être, la politique qu'ils *ne peuvent pas* ne pas élaborer sera la politique même du C.C.F., et le parti qu'ils édifieront sera le parti C.C.F. Ils *n'entreront pas* au C.C.F., ils *seront* le C.C.F.

Michel FOREST.

Le parti ouvrier-progressiste

Le Parti Ouvrier-Progressiste est entré dans la campagne électorale provinciale avec deux intentions principales, qui se complètent l'une l'autre. D'abord, présenter à la population son point de vue sur la situation politique dans Québec et contribuer de façon décisive à la défaite du gouvernement Duplessis. Ensuite, ouvrir la voie à l'élection éventuelle de députés ouvriers-progressistes.

De façon générale, nous croyons avoir fait un important pas en avant.

x x x

Notre programme général d'élection a été distribué dans 25 centres industriels de la Province, à 100,000 exemplaires. Il portait le slogan : "Dehors, Duplessis". Brièvement, nous y disions ce qui suit.

Le problème central de notre vie nationale canadienne-française se résume à ceci : la domination étrangère. Cette domination étrangère pèse sur nous dans tous les domaines. Elle menace de nous acculer à la ruine en faisant dévier le cours normal de notre développement économique; elle nous réduit au statut colonial de fournisseurs de matières brutes pour les grandes industries des U.S.A. Elle nous enchaîne malgré nous à la machine militaire américaine toute orientée vers la préparation et la provocation de la plus barbare de toutes les guerres. Elle s'efforce, par une véritable invasion culturelle, de déformer, d'obscurcir et d'anéantir le meilleur de nos traditions nationales.

Nous disions : le gouvernement Duplessis est l'agent principal de cette domination étrangère sur le Canada français. Les exemples ne manquent évidemment pas. Depuis les matraques d'Asbestos à l'envoi du drapeau provincial en Corée, en passant par le marché de l'Ungava, les intérêts strictement américains sont le fil conducteur qui relie tous les actes de l'administration provinciale. Nous disions que, sur cette question principale de la domination étrangère — à laquelle se rattache si intimement celle de la paix — le parti libéral et le parti C.C.F. sont d'accord avec M. Duplessis.

Nous expliquions que notre slogan "Dehors Duplessis !" ne signifiait nullement un appui au parti libéral. En résumant en

des termes qui correspondaient exactement aux sentiments de la classe ouvrière notre attaque contre la trahison des deux vieux partis, devenus l'unique "parti américain", nous ajoutions que nos candidats et les candidats ouvriers indépendants engagés à supporter un programme de paix et d'indépendance nationale constituaient la seule opposition véritable à l'administration Duplessis.

Je crois que nous avons beaucoup contribué à cimenter l'unité ouvrière qui a battu Duplessis dans les comtés ouvriers. Par contre, il est évident que la classe ouvrière conserve encore des illusions sur le parti libéral. Le mouvement ouvrier a pris une part nouvelle à la lutte électorale, et c'est un développement positif. Mais il demeure que la majorité des ouvriers pense encore en termes de l'alternance des deux vieux partis traditionnels qui représentent fondamentalement les mêmes intérêts. Nous sommes en retard, là-dessus, sur les provinces de l'Ouest du Canada et même sur l'Ontario. Nous n'avons pas réussi à dissiper ces illusions de façon suffisante.

Par contre, nous avons porté notre programme à l'attention de milliers de Canadiens français qui nous entendaient sérieusement pour la première fois.

x x x

En 1948, nous n'avions qu'un seul candidat. En 1952, nous en avions quatre : Guy Caron, notre leader provincial, dans St-Louis; Mme Jeannette Brunelle dans St-Jacques; Camille Dionne dans Ste-Marie, et Norman Nerenberg dans Outremont. Nous n'avions pas l'idée qu'ils puissent être élus. Nous avions d'abord en tête la diffusion de notre programme général. A ce propos, nous avons jugé depuis que nous aurions dû mettre un plus grand nombre de candidats sur les rangs. Ces candidats, et les candidats ouvriers indépendants que nous supportions, ont recueilli un total de 5,000 voix, le 16 juillet dernier.

Tout en considérant ce total pour ce qu'il est, il faut tenir compte des conditions qui nous sont faites. Tout "légal" qu'est notre parti, il opère en fait dans une atmosphère constante de terrorisme policier. Nos travailleurs d'élection, tous bénévoles, risquent chaque jour l'arrestation pour distribution de circulaires, porte-en-porte, etc. Les conséquences d'une arrestation, avec la publicité qui s'ensuit, comportent la plupart du temps la perte de l'emploi, les difficultés sociales et familiales. L'usage de la radio nous est interdit, en fait. En violation flagrante des règlements de la Société Radio-Canada qui régissent les postes privés, tous les postes nous ont refusé l'accès de leurs ondes, à l'exception du poste C.H.L.P. Ce dernier a été forcé, après une semaine seulement, d'annuler brutalement notre contrat,

sans avis. Nous sommes le seul parti politique auquel la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal et l'Hôtel de Ville refusent l'usage des écoles et des salles publiques comme le marché St-Jacques. En temps d'élection, l'escouade anti-subversive ne fait rien d'autre que harceler nos supporteurs. Ainsi, dans les comtés de St-Jacques et Ste-Marie, ces policiers sont allés terroriser dans leur maison les personnes qui avaient signé les bulletins de présentation de nos candidats, les menaçant de la loi du cadenas et de leur faire perdre leur emploi en faisant pression sur leurs employeurs (qui dépendent du gouvernement pour toutes sortes de permis). Le jour même des élections, la Police coopère activement avec les machines électorales des deux vieux partis pour essayer de paralyser nos travailleurs d'élection en pratiquant des arrestations, etc.

Malgré cela, tous nos candidats se sont classés en avant des candidats C.C.F. dans les quatre comtés en question.

Certes, dans de telles circonstances, un vote communiste est un vote pensé, réfléchi, pesé contre les risques qu'il encourt, et nous croyons que notre position électorale a maintenant des assises plus fermes.

x x x

Tirant des leçons des élections provinciales récentes à travers le pays, le Parti Ouvrier-Progressiste a décidé de mettre sur les rangs, aux prochaines élections fédérales, au moins une centaine de candidats dont 25 environ dans Québec. Nous contesterons la plupart des sièges de l'Ile de Montréal et de Québec, plus quelques-uns dans les régions rurales.

En dépit du terrorisme policier, des vantardises de M. Duplessis qui, régulièrement tous les six mois, "anéantit le communisme" dans la Province, en dépit du cadenas et de l'impossibilité où nous sommes de faire imprimer ici un journal, nous croyons les circonstances propices à une extension rapide de notre mouvement. Les élections fédérales et les avantages d'un grand nombre de candidats nous serviront à intensifier notre campagne pour l'unité populaire pour la paix et l'indépendance canadienne. Nous aiderons à faciliter l'éclosion de courants politiques qui concourront à constituer le front populaire de la nation canadienne-française. L'idée d'un front populaire patriotique contre les deux vieux partis "américains" est nouvelle dans Québec : la campagne électorale nous permettra de l'expliquer. Commencant notre campagne dès maintenant, nous croyons qu'il est réaliste d'espérer exercer une influence sérieuse sur le cours des événements et aider le Québec à faire un pas de plus dans la voie du socialisme.

Pierre GELINAS.

Les créditistes et l'élection du 16 juillet

"L'Union des Electeurs ne s'est prononcée ni pour l'un ni pour l'autre des deux partis en présence dans la dernière campagne électorale.

"L'Union des Electeurs considère que, si le parti ayant obtenu la majorité tient les rênes du pouvoir, c'est tout de même toute la députation, oppositionnistes comme ministériels, qui représente le pays.

"L'Union des Electeurs estime aussi que, si le député individuel représente plus particulièrement son comté, il doit tout de même tenir compte du bien de tous dans ses actes publics. Les lois ne sont pas faites pour un comté, ni pour quelques comtés, mais pour toute la Province.

"L'Union des Electeurs approche donc avec confiance chacun des députés élus, qu'il soit du côté ministériel ou dans l'opposition, pour lui demander sa collaboration, en vue d'obtenir une législation établissant le Crédit Social dans la province de Québec."

Tels sont les premiers mots d'un Mémoire adressé récemment par l'Union des Electeurs à chaque député élu le 16 juillet dernier.

POURQUOI L'ABSTENTION ÉLECTORALE?

Pourquoi le mouvement créditiste s'est-il abstenu de participer à l'élection ? Parce que le but du mouvement n'est pas de mettre des créditistes dans le parlement. Son but est l'établissement du Crédit Social. Mais ne faut-il pas des créditistes dans le parlement pour établir le Crédit Social ? Nullement. Les créditistes croient que l'établissement du Crédit Social ne sera possible que lorsque le peuple sera créditiste, lorsque l'idée créditiste sera suffisamment répandue dans la population. "Quand le Crédit Social sera dans les têtes et dans les coeurs, son application viendra nécessairement. Quel que soit l'homme au pouvoir dans ce temps-là, il sera obligé d'établir le Crédit Social, ou bien de se retirer de la politique. Personne ne pourra empêcher les citoyens — des citoyens créditistes, pas des

citoyens moutons ou endormis — de faire ce qu'il y aura à faire à ce moment-là pour obtenir le Crédit Social." (1)

"Ce n'est pas une question de parti. C'est une question de tendance à faire prévaloir au sein de la multitude elle-même." (2)

"Ce n'est pas du gouvernement que procédera la réforme, même si c'est un gouvernement qui doit faire la loi pour opérer la réforme" (3). Et le journal VERS DEMAIN citait à ce propos la parole suivante d'un auteur français, De Bardonnet : "Les gouvernements ne précèdent pas, mais suivent les réformateurs, dans la mesure où ceux-ci donnent l'impression d'une force organisée et puissante."

PEU DE CONFIANCE DANS NOTRE SYSTÈME ÉLECTORAL

"Les créditistes considèrent que le peuple est plus intéressé à exprimer ce qu'il désire qu'à décider qui va le taxer.

"Ils ne voient pas bien comment le peuple peut exprimer en une minute tous les quatre ans, à un moment décidé par un politicien, et au moyen d'une simple croix au crayon, ce qu'il voudra pendant les quatre années.

"Pour les créditistes, élire, c'est choisir — choisir ce que l'on désire, au moment où on le veut, au lieu où on le veut. Pour eux, donc, l'élection, c'est une chose continuelle.

"Aussi les créditistes continueront-ils leur élection le 17 juiliet, comme avant le 16 juillet. Ils demanderont ce qu'ils veulent : le Crédit Social. Leur candidat, c'est le Crédit Social" (4).

Le 31 août, en effet, le Congrès annuel du mouvement du Crédit Social, réuni à Québec-Ouest, adoptait à l'unanimité une résolution décidant la tenue d'un *référendum* pour réclamer le Crédit Social du gouvernement de Québec.

"Un référendum, c'est l'élection autour d'une chose : Veux-tu cela, ou ne le veux-tu pas ? Est-ce que ce n'est pas bien plus intéressant, bien plus démocratique que l'autre question : Veux-tu cet homme-ci ou cet homme-là, pour décider ce que tu auras ou n'auras pas ?" (5).

UNE FORCE POLITIQUE

Les créditistes, cependant, ne se font pas d'illusion. Ils savent que ce n'est pas le simple fait de recueillir des signatures, fût-ce un million, qui obtiendra le Crédit Social. Il faut une force permanente capable d'exiger que le gouvernement fasse suite au référendum. "Il serait puéril : 1o de se figurer que le peuple

demandera une chose sans savoir de quoi il s'agit; 2e d'exprimer une demande en passant, sans avoir une force permanente et solide en arrière pour voir à ce qu'elle soit exaucée. Or, quelle force permanente et solide peut voir à ce que la demande exprimée par les électeurs ait des suites ? — La force que monte l'Institut d'Action Politique : la force composée de créditistes actifs, agissant personnellement, mais de concert, vers un objectif commun. Dans notre mouvement, l'éducation est à la base de l'action; et nous considérons les deux — l'éducation et l'action éclairée — comme indispensables et devant aller de pair." (6)

Et voilà pourquoi les créditistes poursuivent sans cesse leurs activités, douze mois par année, sans se déranger de leur ligne de conduite pendant les quatre mois où les partis politiques sortent leurs batteries et ahurissent les électeurs sans leur offrir quoi que ce soit de nouveau.

Jean GRENIER.

---

(1) VERS DEMAIN, 15 janvier 1952.
(2) VERS DEMAIN, 15 juin 1952.
(3) VERS DEMAIN, 1er mai 1952.
(4) VERS DEMAIN, 15 septembre 1952.
(5) VERS DEMAIN, 15 septembre 1952.
(6) VERS DEMAIN, 15 septembre 1952.

II – ÉTUDE CRITIQUE

Loi électorale et conscience politique

Quelle que soit notre maturité sur le plan économique et social, nous sommes dans le domaine politique une nation que seul l'empirisme a formée. Nés de la France, nous avons été nourris par l'Angleterre et notre famille, aujourd'hui, se lie chaque jour davantage à la communauté américaine. Rien d'authentique, d'immanent dans nos institutions politiques; nous avons tout reçu, et avons à peine transposé. Au moment où la France nous abandonnait, elle ne nous laissait que le souvenir d'un régime d'absolutisme peu fécond en oeuvres proprement politiques, et même si cette France devait vingt-neuf ans plus tard, soit en 1789, convoquer ses derniers états généraux de la monarchie, les convertir aussitôt en Assemblée nationale constituante et proclamer la république en 1791, elle ne nous a pas prodigué l'enseignement de ses Philosophes de l'époque qui sont à l'origine des mouvements républicains.

Que fit l'Angleterre de son enfant adoptif ? Pour de brèves années, elle exerce sur lui un pouvoir absolu, sous forme de militarisme. Et de 1763 à 1867, passant des libertés civiles aux libertés politiques, ce fut à nous de nous engager dans une vaste expérience, et la première, dans la sphère gouvernementale, titubant au début dans des cadres que nous ignorions et qui nous étaient quasi interdits, pour nous élever jusqu'à la participation contractuelle ou législative à l'Acte britannique du Nord. Cette évolution nous a marqués. D'abord, parce qu'elle s'est opérée au sein d'institutions anglo-saxonnes et simultanément parce que nous cherchions à maintenir le caractère français. Si bien qu'aujourd'hui, nous faisons face à une anomalie quotidienne qui veut que ce soient des institutions d'inspiration anglo-saxonne qui garantissent notre droit civil français.

Il est même admirable de constater à quel point nous sommes devenus imbus de la mentalité des "debaters" anglais, à quel point nos représentants ne le cédaient en rien à nos concitoyens de langue anglaise, quand il s'agissait de faire servir à nos fins les institutions parlementaires britanniques et ce, moins d'un siècle après notre entrée dans la vie publique.

Par ce bref aperçu historique, nous voulions témoigner de notre préparation à accueillir un mode électoral qui n'a aucune filiation avec les institutions françaises.

L'Acte de l'Amérique britannique du Nord spécifie tout simplement que la Législation de la Province de Québec se composera du lieutenant-gouverneur et de deux chambres appelées le Conseil législatif de Québec et l'Assemblée législative de Québec. C'est à nous qu'il appartenait de déterminer comment nous choisirions les membres de notre seule assemblée élective. Nous avons adopté, y avons-nous changé un iota, le système électoral anglais. Notre Loi électorale de Québec n'est pas d'inspiration anglaise, elle est anglaise. Les reproches que nous aurions à signaler ne naissent pas de cette constatation; ils viennent de ce que nos législateurs n'ont jamais tenté un effort d'adaptation à nos cadres multicolores qui ne sont pas exclusivement britanniques. Les éléments canadiens devaient y prendre place.

C'est donc à la loi électorale anglaise qu'il nous faut avoir recours pour comprendre notre système québécois. Le système actuellement en vigueur date à proprement parler de 1832. Il est important de se le rappeler puisque nous savons qu'à compter de l'Acte de Réforme du 7 juin 1832, une révolution s'est produite dans la composition de la Chambre des Communes anglaise. C'était, de l'aveu même de Sir Robert Peel, le premier pas vers la république. Ce dernier s'exprimait en ces termes : "Le Reform Bill est le premier pas, la première d'une série de mesures qui doivent altérer le caractère de la constitution mixte de ce pays et conduire ultérieurement à la république."

Ayant accepté le système électoral anglais, nous devons connaître les sources lointaines et immédiates qui l'ont inspiré et façonné pour que notre loi en soit un prolongement logique et adapté et non pas une vulgaire copie.

Nous sommes en Angleterre, où déjà l'année 1688 avait marqué la chute définitive du gouvernement royal, même si le brocard "le roi règne mais ne gouverne pas" ne devint partie intégrante de la constitution anglaise qu'en 1841. Par le Reform Act de 1832, le parlement anglais a voulu consacrer le rôle dominant du peuple entre les mains duquel il remettait pour la première fois véritablement l'élection des membres de la Chambre des Communes. Lisons ce que disait Lord Durham (que les Canadiens ont si bien connu) à la Chambre des Lords le 13 avril 1832, au cours des débats qui ont précédé le Reform Bill : "Une portion de la Chambre des Communes est nommée par les pairs, une deuxième portion par de grands propriétaires, une troisième par des agents d'affaires qui ont

acheté et revendent les bourgs à l'enchère, au plus offrant; une quatrième doit son élection à de honteux moyens de corruption...; et quant à la cinquième et dernière portion qui est nommée par des électeurs indépendants et non corrompus..., elle est nécessairement choisie dans les classes riches, les dépenses exhorbitantes des élections ne permettant pas aux personnes qui n'ont qu'une fortune modeste de se présenter comme candidats".

Ce texte nous semble capital quant à deux problèmes particuliers dont l'un est encore sans solution. Le premier est le suffrage universel qui ne soulève heureusement plus de débats. Mais non pas le second qui est la candidature accessible à tout citoyen sans considération de fortune.

Quant au suffrage universel, il est à la fois opportun et amusant de se rappeler les raisons pour lesquelles, jusqu'en 1832, il fallait être propriétaire (freeholder) pour être électeur. Ces motifs, qui remontent à Henri IV, au début du XVe siècle, voulaient exclure des élections toute personne qui, par son peu de fortune, était censée n'avoir pas de volonté à soi. Et encore, en 1833, Sir Robert Peel soulevait en Chambre qu'"il serait absurde de soutenir qu'un propriétaire riche de 250,000 francs de rentes ne doit pas avoir plus d'influence sur la législation de son pays que l'homme qui n'a qu'un revenu de 250 francs; et cependant ils n'ont l'un et l'autre qu'un vote. Comment cette injustice, cette choquante inégalité, est-elle corrigée dans la pratique ? Par l'influence que la fortune exerce dans les élections." Et Lord John Russell avait dit en 1831, à l'occasion des débats sur l'Acte de Réforme: "Une loi électorale n'est bonne que quand les électeurs qu'elle crée sont intelligents, indépendants, incorruptibles..." Nous aurons l'occasion de revenir sur ces considérations.

Le second point, relatif au financement d'une candidature, retient toujours notre vive attention. Déjà, le Reform Bill, et dans l'esprit même d'un Lord, voulait aplanir les difficultés d'ordre pécuniaire. L'Angleterre a donné suite à ces recommandations et la Couronne pourvoit aujourd'hui aux dépenses encourues par toute candidature. Notre Loi électorale n'en dit mot. A peine soulève-t-elle les pratiques défendues dans le financement d'une élection.

Le rôle premier du député est de servir ses concitoyens, rôle que le législateur ne doit pas lui permettre de perdre de vue. Le service public que cette tâche commande doit être à la solde du public. Il n'y a pas d'autre immunité possible et efficace contre l'infiltration des intérêts particuliers. La candidature fait partie intégrante de notre système électoral et c'est un fardeau du peuple, non de l'individu. Le Reform Bill a voulu mettre fin

à une coutume qui faisait du mandataire populaire le porte-parole du groupe évidemment le plus favorisé au point de départ. Cet aspect du problème électoral nous touche plus particulièrement dans le Québec, parce que, comme peuple latin, nous sommes plus sensibles à la démagogie et les faits n'en témoignent que trop abondamment.

Avant l'Acte de Réforme, il n'existait point de listes électorales régulières. Le sens électoral était d'ailleurs si complexe que les membres de la Chambre n'y comprenaient rien: il leur suffisait d'être élus ou plutôt désignés. On rapporte qu'en 1793 quinze mille électeurs élisaient à eux seuls plus de la moitié de la Chambre. Pour remédier à ce dangereux état de choses qui suscitait la colère du peuple, le Parlement décréta un cens électoral défini et eut recours à des énumérateurs officiels. L'Acte de Réforme stipule qu'"aucun électeur ne votera s'il n'a été inscrit sur la liste". Dans notre Loi, nous retrouvons le même texte à l'article 133. Mais là où nous nous sommes éloignés de l'Acte de Réforme, c'est dans le mode de préparation de nos listes électorales. Le soin de préparer ces listes était confié en 1832 aux hauts constables, aux greffiers de justice et de paix. Tandis que notre Loi, à l'article 49, "nomme deux énumérateurs, l'un sur la recommandation du premier ministre et l'autre sur la recommandation du chef de l'opposition officielle". Et ce, dans les centres urbains seulement. Quant aux centres ruraux, l'article 105 ne prévoit qu'un énumérateur recommandé par le premier ministre. Le rôle de l'opposition ici n'interviendra qu'au cours de la revision des listes et, chose étrange, ces listes rurales seront revisées, suivant l'article 121, par deux reviseurs dont l'un est d'office l'énumérateur qui a vu à leur confection. Il suffit de peu de réflexion pour découvrir l'illogisme d'un tel procédé. Et le fait est plus grave quand on sait que les districts ruraux élisent plus des deux tiers de notre députation.

Nous ne croyons pas de plus que ces modes de nomination sur recommandation du parti ministériel et du parti d'opposition officielle répondent aux exigences de la justice quant aux tiers parties ou aux candidats indépendants. Toujours, suivant les articles 32, 82 et 171 de notre Loi, seuls les deux vieux partis ont droit à ce que nous devons appeler en l'occurence des privilèges. En effet, quand il s'agit, à l'article 171, de la désignation des scrutateur et greffier dans chaque poll, peut-on imaginer ce qu'il en coûte à un indépendant pour s'y faire représenter. Et devons-nous ajouter que même les deux partis officiels doivent avoir recours à des représentants dans chaque poll pour suppléer aux carences d'un système trop ouvertement inadéquat.

Toutes ces dispositions coûteuses relatives aux énuméra-

teurs, aux greffiers, aux scrutateurs, seraient fort simplifiées si le législateur ne voulait pas résister à l'adoption de la carte d'identité. Même en 1832, dans l'atmosphère de lutte contre l'aristocratie anglaise, la Chambre ne parvint pas à faire voter des mesures contre la corruption aussi évidentes que le scrutin secret adopté par la France. Le contrôle était plus facile à exercer par le vote ouvert, cela va de soi. Nous avons aujourd'hui ce vote secret garanti par l'article 212 de la Loi, mais les moyens de suborner l'électeur sont devenus plus nombreux que ceux dont on disposait pour l'intimider.

De nos jours, comme en 1835, où la Chambre des Communes anglaise refusait encore le scrutin secret par 317 voix contre 144, ce sont les richesses auxquelles le législateur s'attache avant de s'intéresser aux personnes. Sir Robert Inglis disait en 1831: "Il est important qu'un candidat offre des garanties, qu'il ne soit point un aventurier sans fortune appelé par la faveur populaire à disposer de la fortune des autres. Les dépenses des élections ont pour effet d'écarter ces aventuriers : il faut les maintenir". La France d'alors, il eut été bon, et il le serait encore, de nous en inspirer, n'imposait aucune dépense à ses candidats. Notre loi est restée muette à ce sujet.

L'Angleterre, en 1832, n'avait pas complètement réussi à imposer le silence à la ploutocratie au bénéfice de la démocratie, mais les principes de base étaient admis. Et l'individu-personne a, dans la suite, supplanté l'individu-richesse, dans le mode électoral. De notre côté, après avoir adopté les cadres de 1832 et en avoir oublié l'esprit, nous sommes encore aux prises avec des élections qui ne respectent que l'argent. Le vote universel ne peut aller seul dans la voie que l'Acte de Réforme a ouverte, il lui faut être accompagné de la candidature universellement possible. Nous nous sommes engagés sur la route nouvelle, mais nous n'avons pas poussé jusqu'à la logique naturelle.

En effet, les seuls frais prévus dans notre Loi ne s'appliquent, tels que stipulés par l'article 404, qu'aux présidents et secrétaires d'élections, aux constables, aux énumérateurs, aux reviseurs, aux locateurs de bureaux de revision et de scrutin, aux scrutateurs, aux greffiers. Pas un mot des candidats, sauf aux articles 147 et 148 pour leur imposer des dépôts dans un contexte dont l'inspiration remonte aux paroles de Sir Robert Inglis, reconnaissant que le pauvre ne doit pas gérer les richesses d'autrui. Il est bien sûr que nous ne nous opposons pas à tout contrôle dans la candidature, mais nos objections s'élèveront tant que notre Loi ne fera pas disparaître la démarcation odieuse qui laisse croire que l'objet principal sur lequel les élus auront à légiférer n'est pas la personne, mais la richesse.

Avant de passer au titre capital de la réforme de la carte électorale, nous aimerions signaler quelques indices qui marquent avec quelle désinvolture notre Loi électorale a été votée et a été maintenue sans la moindre protestation d'aucun parti. L'on tentera bien, à la présente session de la Législature, d'apporter des amendements à notre Loi, mais ils ne constituent, de leur nature, que des correctifs mineurs, tous destinés à voiler des maux graves et auxquels l'on n'ose pas s'attaquer.

Une simple lecture au hasard, nous permet de découvrir des anomalies de toutes sortes, voire juridiques. Il y a même jusqu'à l'anachronisme que nous cultivons. Ainsi, l'article 362 dit que "le président d'élection ou le scrutateur peut se faire remettre tous assommoires, armes à feu, épées, etc..." Il est heureux que les épées soient de la sorte déclarées conformes à nos moeurs, c'est plus élégant et plus chevaleresque que le feu. On se rend compte également combien il eut été facile, dans un effort d'adaptation, de substituer des termes génériques à une nomenclature tantôt désuète, tantôt intarissable, — suivant le génie anglais.

Les anomalies les plus graves sont sans doute celles qui touchent au domaine juridique puisqu'elles consacrent en quelque sorte l'illégalité du législateur. Pourquoi, à l'article 116 de la Loi, enlève-t-on à un énumérateur sa rémunération lorsqu'il s'est rendu coupable d'une omission ou d'une addition. Le gouvernement, employeur, n'a pas le droit de priver son employé de son salaire. Si ce dernier est en faute, il devient passible de peine, mais d'une peine imposée par un tribunal. Il y a ici confusion du pouvoir législatif et judiciaire.

Autre erreur d'ordre juridique. A l'article 122, le législateur déclare que "quiconque constate que son nom a été inscrit sur une liste électorale alors qu'il n'a pas les qualités requises pour être électeur, peut faire une demande de radiation". Ce "peut" place l'individu visé dans un domaine facultatif et non impératif. Alors que l'article 128 de la même loi rend cet individu passible d'une amende de $100 à $500 et d'un emprisonnement de trois mois à deux ans et, à défaut du paiement de l'amende, d'un emprisonnement additionnel de un à douze mois, s'il "ne fait pas les démarches nécessaires pour faire rayer son nom de toute liste sur laquelle il est inscrit sans droit".

Encore une autre incongruité juridique flagrante. Il est dit, à l'article 251, que si le scrutateur ne comprend pas la langue du votant il doit assermenter un interprète. Ce qui implique qu'il a le droit de parler cette langue étrangère s'il la connaît. Mais voilà qu'à l'article 255, paragraphe i, la loi rend ce scrutateur "passible d'une amende de $100 à $500 ainsi que d'un emprison-

nement d'un mois à deux ans et, à défaut de paiement de l'amende, d'un emprisonnement additionnel de quinze jours à trois mois, s'il "communique avec toute personne présente dans le bureau dans une autre langue que le français ou l'anglais".

Ce sont là, sans doute, des textes de loi que la pratique tempère ou ignore. Le côté pénible de la situation ne vient pas des difficultés d'application ou d'interprétation, mais seulement du fait que de tels textes aient été proposés, votés et sanctionnés. A les lire, nous comprenons aisément que le quorum de quinze députés à l'assemblée législative favorise plus de négligence que de clairvoyance.

Nous voulons aborder, à la lumière du Reform Bill, le problème qui comporte le plus d'actualité, le problème de la représentation. Nous savons qu'il ne relève pas précisément de la Loi électorale de Québec. Mais la loi de la division territoriale, dont il est l'objet, et la Loi électorale sont si intimement liées qu'il nous semble opportun de les réunir en l'occurence.

En effet, c'est la Loi de la division territoriale qui détermine que la Province de Québec est divisée, pour les fins de la représentation à l'assemblée législative, en quatre-vingt-douze districts électoraux. La question que se pose la population est: qui ces quatre-vingt-douze députés doivent-ils représenter?

En 1832, l'Acte de Réforme avait été révolutionnaire d'abord et avant tout parce que son but était de rendre équitable la répartition de bourgs et comtés. La lutte a été acerbe et c'est Lord Grey qui a enveloppé le problème dans une atmosphère de crainte pour arracher le consentement des lords et députés récalcitrants. Il disait qu'"il fallait que le parlement se réformât lui-même, s'il voulait éviter que la réforme ne fût effectuée de dehors, par la colère du peuple". Trois jours plus tard, le Reform Bill devenait loi et tous les bourgs dont la population avait diminué, ont également et proportionnellement vu baisser leur représentation et tous ceux dont la population s'était accrue ont vu croître le nombre de leurs députés. Le principe d'équité était reconnu, sanctionné et appliqué. La conception démocratique de la représentation devenait loi et la refonte de ce que l'on appelle communément la carte électorale devenait, pour qui s'engageait dans l'esprit du Reform Bill, une procédure périodique dont la fréquence dépendait des déplacements de la population, des migrations locales.

Notre conscience politique s'est-elle seulement éveillée à ces droits? Que signifie pour nous l'idéologie démocratique quand il s'agit de voter?

Si multiples qu'aient été les conceptions que l'histoire s'est faites de la démocratie, elle n'a jamais oublié de la définir par

le rapprochement de trois thèmes qui se veulent intrinsèquement liés malgré leur apparente antinomie. Ce sont les notions du peuple, de la liberté et de l'autorité qui s'allient pour faire en sorte que le peuple se libère sous sa propre autorité. Chaque conception, à l'intérieur de ces termes, a pu engendrer plusieurs formes de régime démocratique suivant les courants prédominants de l'époque, mais on a toujours considéré comme sacrés les droits politiques de l'individu.

Le principal de ces droits politiques, tant dans l'ordre chronologique que hiérarchique, est le droit de suffrage. Et, sans appel à la perfection de notre part, nous croyons que le système électoral répondra d'autant plus à ses fins démocratiques qu'il permettra mieux à chacun de choisir de façon immédiate son mandataire. On est enclin à oublier la portée fondamentale de ce choix de chaque individu et l'on est incité d'autre part à ne jeter les yeux que sur la politique active. Cette perte de vue des sources du pouvoir constitue un danger capital puisqu'elle nous amènera à les confondre avec le pouvoir lui-même.

Nous sommes donc aux prises avec des individus tout-puissants au sein d'une communauté politique. Et le problème devient encore plus complexe du fait que nous entrons dans une ère où le paradoxe de la liberté personnelle dans la vie communautaire s'amplifie. L'individu se reconnaît chaque jour plus fier de sa liberté et en même temps plus lié au sort commun de ses semblables.

Cette montée vertigineuse et envoûtante de la communauté et cette prise de conscience définitive de la liberté individuelle prennent surtout corps dans le développement de la vie politique.

Les deux zones d'influence qui se divisent le monde ont semblé se poser comme les défenderesses, l'une de la communauté, l'autre de l'individu; alors que c'est du mariage de l'individu à la communauté que la justice trouve naissance. Mais au sein de ces camps trop systématiquement opposés, nous avons noté que la notion de personne avait été annihilée là où l'on a mis l'accent exclusif sur la communauté, et que la même notion avait été étiolée là où l'on a mis l'accent exclusif sur l'individu. Il ressort de ce schéma, quoique grossier, que la personne humaine a conservé ses droits lorsque l'individu a eu voix au chapitre de la vie politique.

Quelle est donc la participation active, vraie et possible, de chacun des membres de la société à l'organisme politique ? Le vote.

Comment expliquer alors que le citoyen ne donne pas à cet acte le mérite qu'il commande ? De nombreuses explications pourraient être soumises. Nous voulons en retenir une en parti-

culier qui a trait à notre division territoriale. L'on a enseigné au voteur québécois, par une répartition statique et inchangée depuis des décennies, qu'à son droit de suffrage ne correspondait plus le mandat confié. Il n'y a plus de corrélation entre le droit et l'exercice du droit, tellement les résultats sont éloignés du verdict donné. Le citoyen a appris, par le cynisme des chiffres, que son vote ne constitue plus une unité. De sa personne qui a le droit de s'exprimer comme une entité distincte, on a fait un individu fractionnaire si réduit qu'il n'a, en pratique, presque plus voix au chapitre.

En guise d'illustration, nous citerons quelques chiffres publiés dans le rapport du bureau confédéral de la C.T.C.C. : "A l'heure actuelle, alors que plus de la moitié des électeurs demeurent dans les centres urbains, ils sont appelés à élire moins du tiers de la députation. Le partage des comtés au fédéral est plus équitable. En effet, au cours de la dernière session de la Chambre des Communes à Ottawa, on a revisé la carte électorale. La Loi, qui contient cette nouvelle répartition, octroie 75 comtés à la province de Québec, alors qu'il y en avait 73 antérieurement. Or, sur ces 75 comtés, la région métropolitaine, c'est-à-dire l'Ile de Montréal et l'Ile Jésus, en comprend 21. Par contre, à l'Assemblée législative, où l'on compte 92 sièges électoraux, 15 seulement se trouvent dans la même zone. En pourcentage, ceci indique qu'à l'Assemblée législative, ce district essentiellement urbain ne compte que 15 pour cent de la députation (1), alors qu'à la Chambre des Communes, il en compte 28 pour cent. D'autre part, si l'on considère l'ensemble de la province, on constate qu'il y a un député par 44,000 habitants, alors que dans la région métropolitaine, il n'y a qu'un député par 90,000 habitants.

"Si la sous-représentation est plus apparente pour la région de Montréal, il ne faut pas pour autant conclure que la répartition soit absolument équitable ailleurs. Ainsi, dans la région métropolitaine de Québec, il y a six députés pour représenter 275,000 habitants, soit 66,000 habitants par député. A Sherbrooke, il n'y a qu'un député pour représenter une population de 56,000 âmes, aux Trois-Rivières et à Shawinigan, un député également pour représenter environ 50,000 âmes. Comme on le sait, la plus grande partie de la population de ces divisions électorales est constituée de travailleurs. Il faudrait encore citer le cas de Chicoutimi, qui est frappant, celui du comté de Chambly, celui du comté de Terrebonne.

"La région Saguenay-Lac-St-Jean comprend 4 comtés à la Chambre des Communes et, à toutes fins pratiques, le nouveau comté de Lapointe est entièrement détaché de celui de Chicou-

timi. Ce rajustement a été fait il y a déjà quelques années. Or, à l'Assemblée législative, la division de Chicoutimi n'a pas été modifiée, même si sa population totale dépassait déjà 100,000 habitants au recensement de 1951.

"La même chose pour le comté de Chambly. Cette division électorale, située à la sortie de Montréal sur la rive sud, s'est développée d'une façon extrêmement rapide au cours des dix dernières années. A la Chambre des Communes, ce comté était déjà rattaché à Rouville qui est une unité électorale très peu considérable, soit environ 13,000 âmes en 1952, tandis que le comté de Chambly groupait tout près de 75,000 habitants."

Depuis notre Loi de la division territoriale, nous n'avons pas, quel qu'ait été le parti au pouvoir, orienté la redistribution des districts électoraux suivant l'esprit qui avait animé le Reform Bill que nous avons pourtant adopté sinon emprunté ou copié. Nous avons ignoré totalement l'industrialisation, c'est-à-dire la migration massive vers les villes. Le nombre est disparu, comme élément; seul l'espace, le territoire est demeuré une notion déterminante.

De la sorte, plutôt que de nous évertuer à consacrer le sens du droit de suffrage, nous en avons graduellement amoindri la portée. Nous avons rendu sourde la voix que le voteur cherchait à faire entendre. Du même coup, le législateur amplifiait démesurément le rôle d'un groupe minoritaire, le campagnard, aux dépens d'une multitude urbaine.

Combien il est facile de prévoir quel point de déviation pourra atteindre l'administration de la chose publique si son objet se concentre sur la minorité grâce à laquelle le pouvoir est maintenu.

La conscience politique, déjà faible chez nous parce que nourrie à une école de passivité, perd toute coloration, et l'individu, si crédule pourtant, finit par n'avoir plus foi au système et nous assistons à des scrutins sans voteurs. La politique est ensuite faussée au bénéfice d'un groupe privilégié et, de nouveau, revit le paradoxe sempiternel d'un organisme public voué à des intérêts privés.

Le citoyen ne sait plus ce que signifie le droit de suffrage et il ne parle plus. Notre députation, en raison de ce silence, n'est plus le miroir de la nation. Les citadins qui comptent plus de la moitié de la population n'élisent pas le tiers des membres de l'assemblée législative. Le citadin, soit le groupe majoritaire, a tôt fait de mépriser son vote et, du système électoral ainsi attaqué, ce même citoyen a vite passé au dénigrement du régime politique qui l'instaure.

Le législateur est gravement responsable de n'avoir pas cherché à promouvoir, par son système électoral, la responsabilité collective chez l'individu. Ce dernier croit de moins en moins à son rôle politique et c'est une des tares les plus aiguës de notre démocratie actuelle. Et si nous permettons cet affaiblissement continu de notre conscience politique, nous finirons infailliblement par renoncer aux biens que protège un régime démocratique.

Nous craignons de plus que si le législateur ne s'émeut pas davantage à l'indice révélateur du nombre croissant de bulletins de vote non remplis, il consente par impéritie à la lente disparition de notre système politique. Le législateur, constitué présentement par un corps de mandataires, se travestira en chef, et d'autant plus dangereusement dans notre province que nous sommes béatement sensibles au dynamisme de tout leader. Un système électoral qui ne respecte pas les droits de la pluralité favorise à la longue non seulement le gouvernement d'un seul groupe, mais d'un seul homme. Le groupe se confond dans son chef qui, par une aberration démagogique, s'identifie à la multitude.

Nous vivons à une époque de masse où la conciliation entre conscience communautaire et conscience personnaliste s'amenuise, en proie à des aléas quotidiens fort ambigus. En face de ces mouvements inéluctables des masses, le législateur doit s'évertuer à confier à la personne-individu un rôle efficace. Autrement, la masse sera canalisée, non pas sous un jour multicolore représentant divers courants, mais en un chaos sans empreinte sur lequel n'existera plus de prise que celle du chef. L'ordre de la discipline aura supplanté celui de la justice.

Poussant plus avant la conscience politique, nous mettons en doute le bien-fondé du vote facultatif établi par notre loi.

Nous nous expliquons d'abord difficilement comment le public s'arroge sans restriction le droit de critique quand il n'a pas exercé son droit de vote. Par son vote, l'individu dicte sa conception politique et il lui sera loyalement permis ensuite de s'insurger si l'on s'en est écarté. Ses protestations ou suggestions auront droit de cité parce qu'il se sera préalablement inscrit, en votant, dans les cadres de la société organisée. Il a jugé que la chose publique le touchait suffisamment pour mériter son apport personnel, son vote.

Dans nos sociétés contemporaines, pouvons-nous encore nous soustraire volontairement à l'emprise de l'organisme politique ? Pouvons-nous encore prétendre n'être pas au nombre des bénéficiaires ? La réponse ne fait pas de doute.

L'Etat doit protéger nos droits privés et publics. Partant, est-il juste et équitable d'accorder des droits sans obligation correspondante ? Et le devoir corrélatif en l'occurence ne saurait être l'impôt. Ce dernier assure le rouage de l'organisme politique et pourvoit aux services d'utilité publique. Le bénéfice auquel nous référons dans le présent contexte n'est pas un service d'ordre pécuniaire. C'est la garantie de l'exercice de nos droits, garantie que doit nous offrir la société politique.

Notre système électoral actuel, par son vote facultatif, alimente l'erreur commune qui laisse croire au public contribuable qu'il a rempli ses obligations vis-à-vis la société en satisfaisant à l'impôt sous quelque forme que ce soit. Grave erreur dont se ressentent les démocraties occidentales, plus particulièrement celles dont les richesses permettent aux contribuables de s'acquitter allègrement de l'impôt. L'impôt, pour ces sociétés ploutocrates, ne constitue qu'une diminution de biens utiles, par opposition aux biens nécessaires. Pour les autres, il est en réalité la part contributoire aux avantages matériels communs.

Le devoir de voter, que nous traduisons pour fins législatives en vote obligatoire, se justifie dans l'état provincial au même titre que dans l'état fédéral. Nous sommes en présence de deux pouvoirs législatifs qui embrassent, souvent concurremment, l'ensemble des droits que nos moeurs politiques nous ont heureusement habitués à considérer intangibles, droits qui tiennent à la nature de la personne.

La revendication de ces droits accordée à chaque individu s'inscrirait, sous forme d'équité, dans nos cadres constitutionnels si nos législateurs imposaient à chacun, par le vote obligatoire, une participation active à l'organisation d'une société qui en est la garante.

Nous tenons à rappeler que cette participation active ne saurait être l'impôt, dont la sphère d'influence ne va pas, comme celle du vote, des biens matériels aux biens moraux. La taxe d'accise, ni l'impôt, ni aucune autre taxe, fût-elle directe ou indirecte, ne nous garantira jamais la liberté de parole et de culte ni l'égalité de tous devant la loi.

Charles-A. LUSSIER.

---

(1) Il y aurait ici une légère erreur de calcul.

D'où vient l'argent qui nourrit les partis ?

Il n'est sans doute pas de secret politique mieux connu, ni en même temps de mieux gardé que celui de la caisse électorale.

Le dernier concierge vous en parlera avec un sourire entendu, mais telle vedette notoire du parti n'en connaît guère plus que le concierge. A chaque élection, nos deux partis traditionnels ouvrent les grandes écluses de la générosité partisane. Les dollars coulent par milliers. C'est à chaque fois un véritable déluge d'émissions radiophoniques, de panneaux-réclames au bord des grandes routes, de slogans électoraux publiés à grands frais dans les journaux, de dépenses innombrables où tout est payé double "parce qu'il s'agit des élections".

Aussi longtemps que dure l'averse, l'électeur étonné regarde tomber, avec un mélange de scandale et de respect, cette pluie d'argent. De scandale, parce qu'il ne peut retracer l'origine de cette richesse vers aucune source légitime, acceptable. Il sait vaguement que l'origine en est suspecte et que les candidats eux-mêmes y sont pour bien peu de chose. Mais aussi de respect parce que seuls les partis dotés d'une "caisse" confortable ont quelque chance de remporter des victoires.

Phénomène curieux: ce même électeur qui, hors des périodes électorales, crache de dégoût en parlant de la "caisse", ne pose jamais carrément le problème aux candidats qui briguent ses suffrages. C'est que les candidats eux-mêmes ignorent magnifiquement ce problème. Ils comptent que la chose est entrée dans nos moeurs; ils ne se défendent même pas de dépenser ouvertement, prévenant par l'audace qu'ils y mettent les sursauts possibles de la conscience politique de leurs suffrageants.

Scandale, mais scandale accepté. L'électeur s'en offusque en théorie et s'en accommode en pratique comme d'une nécessité électorale. L'électeur n'aime pas "perdre son vote". Or, il sait que seuls les partis munis de caisses ont chance de le lui "sauver". Il sait encore que ces partis, si énergiquement qu'ils se dénoncent l'un l'autre pour leurs caisses respectives dès qu'ils passent dans l'opposition, n'en utilisent pas moins, à quelques nuances près, les mêmes méthodes de financement.

Mais que connaissons-nous de ces méthodes ? Que savons-nous sur l'origine des fonds électoraux, sur la dépense des mêmes

fonds et la répartition aux divers points d'un budget d'élection ? Nous en connaissons à la fois beaucoup et très peu.

Tout le monde sait, par exemple, que les contributions à la "caisse" viennent des "capitalistes", des grandes compagnies, des contracteurs et des favorisés de chaque régime. On sait encore que les gouvernements provinciaux utilisent certains organes administratifs (par exemple, la Commission des Liqueurs) comme pourvoyeurs de leurs caisses de partis.

Mais ces connaissances sont vagues. Elles nous viennent des attaques formulées tour à tour par chacun des partis contre celui qui gouverne, et nous ne savons pas au juste ce qu'il y entre d'exagération, d'électoralisme. Ces scandales de pharisiens ne nous inspirent guère confiance. Et si nous flairons là-dessous un scandale véritable, nous n'en connaissons guère les proportions exactes et nous ignorons jusqu'où nous sommes trompés.

Le présent article voudrait fournir quelques précisions. Même si les sources de l'information qu'il apporte doivent rester secrètes, nous pouvons assurer le lecteur qu'elles sont sérieuses. Et si nous n'avons pas la prétention de démonter complètement le mécanisme du financement électoral, nous en donnerons tout de même une idée juste, nous en indiquerons clairement les structures de base.

LES "BESOINS"

M. Duplessis a diffusé jadis une maxime qui passera sans doute dans le langage populaire pour y vivre plus longtemps que son nom même, à savoir "qu'on ne fait pas des élections avec des prières". C'est une lapalissade.

Les experts, les hommes du métier électoral, vous diront dans l'intimité que la moindre élection provinciale, même honnête, dans la province de Québec, coûte au bas mot, à chaque parti, un million de dollars.

Quand ils parlent d'élection "honnête", il faut bien voir ce que cela veut dire. Il s'agit d'une campagne où seules les fonctions essentielles seront remplies par la machine du parti. On ne fera aucun "cadeau"; on ne machinera aucune manoeuvre frauduleuse (et, par conséquent, dispendieuse) pour dérober des voix à l'adversaire; on n'utilisera que les moyens normaux de publicité, en quantité congrue; on n'engagera qu'un minimum de personnel pour travailler à la campagne.

Et cela coûtera quand même un million de dollars.

Comment ce million sera-t-il dépensé ? D'après les spécia-

listes, il se répartit selon les proportions suivantes. L'organisation centrale, soit provinciale, en garde 16% environ, pour les fins suivantes :

Propagande d'envergure provinciale (radio, journaux, circulaires, affiches, etc.) : 12%, soit	$120,000
Organisation d'assemblées régionales ("Trois-Rivières reçoit M. Duplessis en triomphe" — "Foule sans précédent, à Montréal, pour M. Lapalme) : 2%, soit	20,000
Fonctionnement du centre provincial de l'organisation : 2%, soit	20,000

Ces trois points exigent-ils plus d'explications ? Ceux qui connaissent les prix en vigueur dans les journaux et les postes de radio ne s'étonneront guère du premier. Il suffit de savoir qu'une page de réclame dans le moindre quotidien coûte aux partis trois cents dollars, et dans les quotidiens à fort tirage (par exemple, *la Presse*), près de mille dollars.

Cinq minutes de diffusion sur un réseau de quelque importance (dix à quinze postes) coûtent environ cinq cents dollars. C'est donc dire que pour $120,000, on n'obtiendra guère qu'un battage publicitaire de dimensions normales, de quoi imposer la présence du parti dans l'opinion publique mais sans aucunement ahurir ni étourdir l'électorat.

Quant aux assemblées régionales, aux "ralliements", il en faut au moins une dizaine au cours d'une campagne, ce qui fixe, dans ce budget "normal" et honnête, le prix d'une assemblée à $2,000. Cette somme aussi sera vite dépensée. Il faut louer une immense salle, la décorer de portraits, d'affiches, s'assurer les services de haut-parleurs, y transporter l'Etat-Major du parti, etc...

Là encore, en regard de nos moeurs électorales actuelles, il est clair que les sommes indiquées constituent un minimum, de même que pour le maintien d'un centre avec tous les imprévus qu'il implique.

DANS LES COMTÉS

Mais je devine que le lecteur s'inquiète davantage des $840,000 qu'il reste à justifier.

Il existe à l'heure actuelle 92 circonscriptions électorales dans la Province. Il faut donc au parti qui entre sérieusement dans la course avec l'espoir de décrocher le pouvoir, 92 candidats. (Je parle toujours des nécessités électorales traditionnelles car

je tiens, pour ma part, qu'un effort partiel peut parfaitement se justifier.)

Si donc vous divisez $840,000 entre 92 candidats, cela constituera une caisse moyenne, pour chaque candidat, d'environ $9,000. Il trouvera facilement, dans l'état actuel de nos moeurs, à les dépenser.

Les différents postes de son budget varieront, de toute évidence, selon qu'il s'agira d'une circonscription urbaine ou d'une circonscription rurale. Mentionnons, à titre d'exemple, la représentation dans les bureaux de votation. La loi électorale n'y pourvoit pas. Il faut donc, le jour du vote, payer pour chaque bureau un représentant. Le cachet établi est de $10. Dans un comté comme Laval, par exemple, qui compte près de 400 bureaux, la dépense sera de $4,000 pour cette seule mesure élémentaire de sécurité électorale.

Or, il reste encore de nombreuses et sérieuses occasions de dépense. Pour nous contenter d'une sèche énumération, il faut quand même mentionner :

La location des salles;

La location des comités (avec un minimum de "consommations").

La publicité locale (journaux locaux, radio locale, circulaires et affiches, photos du candidat, etc...).

Les frais d'assemblée (transport, rémunération des orateurs);

Le transport des électeurs (le jour du vote);

La manipulation et la transcription des listes électorales (non prévues par la loi.)

A cette seule énumération, on comprendra, je crois, qu'il est facile de dépenser $9,000 en moyenne par comté. (*) Cette somme ne laisserait aucune marge pour l'activité illégale ou la corruption des électeurs, ni pour les manoeuvres frauduleuses de substitution de vote.

Il n'est donc pas difficile de croire les "praticiens" quand ils nous affirment qu'une campagne honnête, dans 92 comtés, avec un minimum de battage, coûte son million de dollars.

A partir d'une telle base, il n'est guère difficile non plus d'imaginer les frais encourus par un parti qui envahit la radio, publie trois pages de réclame par jour dans chaque quotidien, jalonne toutes les routes de panneaux-réclames, fait couler la

---

* Pierre Laporte justifie aisément un "minimum" de $20,000 à $25,000, ce qui comprend les contributions locales

bière à flot, trace ses slogans en néon sur la nuit métropolitaine et nolise des trains entiers pour ses assemblées régionales.

A ce compte-là, on peut parler de deux, voire trois millions de dollars sans exagération aucune.

PROVENANCE

Or, c'est ici que se pose le problème : nos deux partis traditionnels, le libéral et le conservateur (Union nationale) ne peuvent répondre de ces dépenses par aucune source avouée de revenus.

Ces partis n'ont pas de membres (sauf les minorités infimes d'adhérents aux "associations libérales", "jeunesse d'Union nationale", etc.). Personne ne leur paie de cotisation. L'Etat ne leur verse aucun octroi électoral.

Et pourtant, chacun produit le million qu'il lui faut (rarement moins, souvent le double), à l'élection. Où prend-il ce million ? Dans sa caisse. Et la caisse ? Elle le reçoit des "amis" du parti.

Pour connaître la liste de ces "amis", il existe un moyen assez simple : consultez la liste de toutes les grandes entreprises qui forment la structure de base de notre économie privée; ajoutez-y la liste de toutes les entreprises (moyennes et petites) qui exécutent les contrats octroyés par l'Etat provincial, depuis le nettoyage des machines à écrire jusqu'à la construction des routes, des ponts et des hôpitaux; ajoutez enfin la pincée de mécènes politiques, partisans aveugles ou ennemis jurés de l'une ou l'autre formation, qui versent des souscriptions désintéressées; et vous aurez ainsi le compte.

Les experts vous diront, en effet, qu'il existe trois classes de souscripteurs à la caisse des partis.

La première se compose des grandes corporations qui, assez souvent, n'attendent guère de faveurs directes mais souscrivent pour maintenir le régime. Il est bien entendu qu'elles souscrivnt aux deux caisses. Leur but est de maintenir un régime où deux partis également capitalistes, également favorables à l'entreprise privée, également "sûrs" pour leurs intérêts, se disputent le pouvoir au nom de programmes qui, du point de vue social, se valent à peu près. L'exemple le plus typique de ce genre de souscripteurs, ce sont les banques. Elles n'attendent du gouvernement provincial aucune faveur directe. Le gouvernement provincial n'a sur elles aucune autorité. Mais il fait partie de la structure du pays et les banquiers savent que toutes les parties de l'échafaudage sont essentielles à l'équilibre du régime total.

On trouve aussi, dans cette catégorie, nombre de firmes manufacturières, d'exploitants de nos richesses naturelles (papier, mines, etc.) qui ont, en plus, des intérêts directs, mais qui souscriraient quand même dans le cas contraire. Ces corporations sont intéressées à l'ordre établi et disposées à payer pour le maintenir. Leurs souscriptions à la caisse sont un placement. Elles n'auront même pas à spéculer sur ce placement : le chef du parti qui les accepte comprend, sans qu'on le lui dise, toutes les implications du pacte. Il saura se taire au bon moment et parler quand il le faudra. Il fait partie de l'ordre établi.

La deuxième catégorie pose des gestes plus faciles à interpréter. Elle est formée de contracteurs en travaux publics, de commerçants de tous genres, d'entrepreneurs qui vivent essentiellement à même les deniers de l'Etat. Le constructeur de routes se trouve à cet égard dans une situation typique. Voici un monsieur qui maintient en état de fonctionnement tout un matériel extrêmement coûteux : grues mécaniques, tracteurs à chenilles, malaxeurs, étaleuses de bitume et d'asphalte, etc., matériel qui ne peut servir qu'à l'Etat, puisque lui seul construit des routes. Il s'agit donc pour ce contracteur de vivre à même le gouvernement ou d'abandonner les affaires. On comprend donc facilement qu'il souscrive de grosses sommes, qu'il récupérera d'ailleurs en majorant le prix des contrats, avec l'assentiment du parti au pouvoir. On comprendra aussi qu'il souscrive aux deux caisses, puisqu'une période de quatre ans sans contrat peut démoder son matériel et ruiner son entreprise.

Puis, les mécènes. On nous assure qu'il en existe encore. Tel riche professionnel, qui n'espère aucune faveur, versera deux mille dollars pour "laisser Duplessis continuer son oeuvre" ou pour "débarrasser la Province de cette dictature". Mais, si le mécène existe encore, il compte pour bien peu dans les flots d'argent qui doivent couler pendant la campagne.

Enfin, dernière source de revenu, mais non la moindre, il y a les "souscripteurs-à-leur-corps-défendant" et les "souscripteurs-chevaliers-d'industrie".

Le parti au pouvoir force en effet un certain nombre de citoyens à délier les cordons de leurs bourses. Le commerce des licences de la Commission des Liqueurs en est un bel exemple. Vous ouvrez une taverne, vous désirez une "licence de bière" pour votre épicerie, vous êtes gérant d'un cabaret ? Il vous faut payer des intermédiaires, verser à la caisse pour obtenir votre licence, parfois même pour la transmettre à l'acheteur éventuel de votre établissement.

Quant aux chevaliers d'industrie, ils concluent avec l'Etat des marchés scandaleux. Par exemple, on leur vendra un édifice

à un prix très bas, pourvu qu'ils versent à la caisse une partie de l'économie ainsi réalisée, sans compter les faveurs obligées aux avocats et notaires du parti au cours de la transaction elle-même.

C'est ainsi que la caisse se remplit.

Les organisateurs, trésoriers et autres préposés à la caisse, parfois même les chefs de partis, ne se gênent guère pour inviter les souscripteurs de tous genres à verser leur écot. La "collecte intensive" prend place dans les quatre ou cinq mois qui précèdent l'élection. Contacts, coups de fil, promesses explicites ou tacites, chèques camouflés, ventes fictives, tout l'arsenal de la dissimulation se met en branle pour ces marchés douteux entre les représentants de l'Etat et ceux de l'Intérêt privé ou de groupes. Selon les chances de chaque parti, d'autres contributions continueront d'arriver jusqu'au jour même du vote. C'est alors une atmosphère de piste de courses; les parieurs se rallient au cheval qui se maintient en tête.

Gérard PELLETIER.

La machine électorale

Qu'est-ce qu'une "machine électorale"?

On me pose la question.

C'est l'ensemble des moyens qu'un candidat prend — lui-même ou ses mandataires — pour gagner une élection.

C'est une définition, il y en a d'autres.

Certains gens donnent toujours un sens péjoratif à l'expression "machine électorale". Pour eux c'est "l'ensemble des moyens malhonnêtes..." C'est conforme à l'expérience, mais exagéré. Une "machine électorale" peut être honnête.

Dans certains comtés la "machine" est permanente. Elle sommeille entre deux élections, mais l'essentiel de l'organisation demeure. Ailleurs, on la bâtit de toutes pièces à la veille d'une campagne électorale. Au-dessus de la "machine" locale, il y a l'organisation générale.

Pour les fins de cet article, limitons-nous à l'organisation de comté, en temps d'élection. La description que j'en ferai correspond aux grandes lignes de toutes les organisations locales. Ce qui laisse quand même place à des différences même profondes d'une organisation à l'autre.

A la tête de la "machine", un organisateur en chef. C'est parfois le candidat qui occupe ce poste.

L'organisateur en chef n'est pas toujours connu. Le candidat nomme parfois un organisateur de paille, cependant que l'autre, le vrai, travaille dans le secret. Tactique qui veut désorienter l'espionnage de l'adversaire.

L'organisateur ne peut faire seul. Il lui faut un bureau et du personnel. Au minimum deux secrétaires, trois s'il en a les moyens. Il forme des comités: comité de l'énumération, comité de la publicité, comité des assemblées, comité des représentants, comité des automobiles, comité spécial, etc. Autant de comités qu'il y a de tâches à accomplir. Leurs présidents constituent, avec l'organisateur en chef, le **brain-trust** électoral du candidat. On y ajoute un trésorier, personnage important, très couru, généralement difficile à atteindre.

La "machine" se met au travail dès l'émission des brefs d'élection.

Sa première tâche: trouver des énumérateurs.

L'énumérateur, c'est celui qui va de porte en porte pour dresser la liste électorale. Il est payé par l'Etat. Ils vont par deux, l'un représentant le gouvernement, l'autre l'opposition. Dans certaines circonscriptions montréalaises, il en faut 300, 400.

C'est au stade de l'énumération qu'une "machine électorale" malhonnête peut dès le début fausser le jeu d'une élection. Les deux candidats sont représentés dans la préparation de la liste des voteurs, mais si l'un des deux se laisse corrompre, l'autre a beau jeu pour ajouter sur la liste des noms fictifs.

Il est difficile de trouver assez de bons énumérateurs. Et il faut préparer des substituts pour remplacer ceux qui s'excuseront à la dernière minute. On nous dit — **horresco referens!** — que les hommes sont en général meilleurs que les femmes pour ce travail. Les énumérateurs se recrutent surtout chez les instituteurs, les ménagères et les étudiants.

Un candidat qui n'a pas de bons énumérateurs, qui n'en a pas assez, ou qui en a de malhonnêtes, peut perdre son élection dès la confection des listes électorales. L'adversaire y ajoutera frauduleusement de 1000 à 4000 noms fictifs. Ils voteront tous... et tous dans le même sens.

L'énumération terminée, la "machine" doit préparer la révision des listes électorales. Travail aussi important que le premier. Une organisation bien montée vérifiera les noms un à un et fera retrancher ceux qui ne doivent pas y figurer et ajouter ceux qu'on a sciemment ou non omis.

Cette revision se fait devant un comité de trois membres payés par l'Etat. La "machine" doit voir à ce que son candidat soit bien représenté devant ce comité. De bons reviseurs peuvent réparer le mal causé par des énumérateurs complaisants ou malhonnêtes.

La "machine" trouve des locaux pour les "comités": comité central, comités de paroisses. Ils se louent très cher de $250. à $1,000 du comité, avec ou sans promesses pour le lendemain de l'élection! Il arrive parfois que les deux "machines" adverses veulent le même local. D'où surenchère, promesses, menaces.

Les "comités" trouvés, c'est le comité de la publicité qui les "décore", et qui les "redécore" si l'adversaire vient le saccager! L'expérience — elle est très utile en politique — enseigne qu'il faut placer photos et banderoles assez haut pour qu'on ne puisse les arracher sans l'aide d'une échelle. S'il suffisait de lever le bras, l'adversaire trouverait toujours des volontaires pour le faire!

Le comité des assemblées loue des salles, des amplificateurs, il décore les salles, annonce les assemblées, recrute des orateurs. S'il en a les moyens, il peut même payer des jeunes gens pour la claque!

La "machine" travaille surtout en cachette. Pour les non-initiés, c'est le Comité central qui est le sommet de l'organisation. Ce n'est qu'une façade. Le véritable faîte, c'est le comité secret, où trône l'organisateur en chef. Rares, même dans l'organisation elle-même, sont ceux qui connaissent l'endroit de ce comité secret.

C'est là qu'on prépare ce qu'on nomme dans le métier la "clef des polls". C'est le document le plus important de l'élection. C'est une liste de tous les voteurs avec leur adresse et l'endroit où ils doivent voter. C'est la base du travail le jour du vote. Elle sert aussi à répondre aux électeurs qui assiègent les comités pour voir si leurs noms sont sur la liste et connaître l'adresse du poll où ils doivent voter.

On l'utilise encore pour adresser aux électeurs le "manifeste" du candidat. La tradition veut que dans ce manifeste on leur dise non seulement pour qui voter, mais où voter. Autrement le candidat est mal jugé.

Le jour du vote, il y a dans chaque poll les personnes suivantes: un sous-officier rapporteur (nommé par le gouvernement); un greffier (nommé par l'opposition), et un représentant de chaque candidat. Les sous-officiers rapporteurs et les greffiers sont payés par l'Etat. Les représentants sont choisis par le candidat et payés par lui... s'ils le juge à propos. Il le juge toujours à propos!

C'est "la machine" qui doit les recruter et les instruire. Le matin de l'élection, elle voit à ce que chacun soit à son poste. Elle remplace par des substituts les absents ou ceux qui font mal leur travail.

Ces représentants passent toute la journée dans le poll. Il faut donc les nourrir. La "machine" fait préparer des **lunches**. Une équipe spéciale les distribue.

Une autre équipe — l'équipe volante — fait continuellement le tour des polls pour surveiller le progrès du vote. Le représentant du candidat enregistre dans chaque poll le nom de ceux qui ont voté. Il remet sa feuille au membre de l'équipe volante qui le visite. Celui-ci l'apporte au comité secret, qui raie les noms à mesure sur la liste-clef.

L'équipe volante n'a pas pour seul but de surveiller le vote. S'il se fait un attroupement devant un poll, si l'on veut empêcher des amis de voter, elle rapporte l'incident au comité central... qui envoie sur les lieux l'équipe des préposés au maintien de l'ordre. Ou, plus prosaïquement, les **bouncers.**

Disons un mot de ces braves casseurs de gueules. Généralement ils ne se louent pas individuellement. On les engage par "gangs". Dix, vingt, cinquante, même cent dans un seul comté. L'organisation n'a pas besoin de courir après; ils viennent s'offrir.

Le chef de la bande rencontre le candidat ou son organisateur, discute des conditions — de travail et de salaire —, donne sa parole. C'est un travail payable rigoureusement d'avance. Cette équipe peut se limiter à protéger "son" candidat. Ce qui est honnête. Elle peut aussi monter à l'assaut des comités de l'adversaire. Ce qui est moins honnête.

Le Comité de transport a retenu les services de nombreux taxis. Pendant toute la journée, ils vont et viennent dans le comté, aux ordres du comité central. Ils transportent des voteurs aux polls, véhiculent les **bouncers**, les goûters, etc. Les "machines" organisées, — lisez "riches" — font mieux: elles ont des gens pour garder la maison quand madame va voter. Les "baby-sitters" électoraux deviennent de plus en plus populaires!

Que peut faire, avec beaucoup d'argent, une machine électorale qui voudrait "voler" une élection? On a vu plus haut qu'elle peut acheter la conscience des énumérateurs adversaires et faire ajouter des noms fictifs sur les listes électorales.

Le jour du vote, on confie ces noms au comité des télégraphes. On tente de les faire voter tôt le matin et ensuite on retarde le vote. La boîte étant "paquetée" on est assuré d'une majorité et on a intérêt à ce qu'il s'enregistre le moins de votes possible. Tous les moyens sont bons: assermenter longuement chaque voteur, discuter ses qualifications, obstruer la porte. Une fois, un automobiliste a placé sa voiture sur la porte d'un poll. Il a barré les quatre portes et il est parti. Il a fallu plusieurs minutes avant que les voteurs puissent de nouveau entrer dans le poll. Une autre tactique malhonnête et efficace, c'est de découvrir et de saccager le comité secret de l'adversaire. On garde dans ce comité tous les papiers importants, dont le plus important de tous: la clef des polls. On épingle cette liste sur les murs. Une équipe inscrit dès leur arrivée les rapports de l'équipe volante. Les organisateurs peuvent ainsi d'heure en heure suivre la marche du vote. Ils constateront par exemple que dans tel quartier sympathique à leur candidat, le vote est lent. On enverra des enquêteurs et, s'il se passe quelque chose d'anormal, on y verra en temps utile. La clef des polls permet aussi de constater que tel ami du candidat n'a pas voté. Un coup de téléphone, un taxi et il se rendra au poll. Cette liste — dans les organisations malhonnêtes — sert aussi aux "télégraphes", pour éviter d'envoyer des gens voter deux fois sous le nom de la même personne.

Au comité secret, des téléphones relient l'organisation avec tous les comités. C'est le centre nerveux de la "machine".

Saccager ce comité, c'est détruire la "machine". Sans ses listes, sans ses téléphones, l'organisateur ne peut pratiquement plus travailler.

Mon métier de journaliste a voulu un jour que j'assiste à un de ces "raids". Les **bouncers** ont tout déchiré, tout cassé, y compris le mobilier. Rares sont les personnes présentes qui n'ont pas été blessées. Deux d'entre elles ont dû être hospitalisées. Mais on avait atteint le but: l'organisation de l'adversaire avait les reins brisés.

Combien coûte une "machine électorale"?

Cinquante sous par électeur, pour qu'elle fonctionne à fond. Au moins vingt-cinq sous par tête si elle veut être efficace.

Dans un comté comme Laval, cela représente plus de $40,000. Ailleurs, c'est $30,000, $25,000.

L'organisateur en chef a besoin de $1,500: $500 pour ses dépenses, $1,000 pour son bureau et son personnel. C'est un minimum.

Le manifeste, les photos du candidat, les banderoles coûtent au bas mot $5,000, dont près de $3,000 pour les timbres seulement.

Les comités coûtent de $250 à $1,000 chacun, si l'on exclut le personnel. Cet item demande à lui seul $5,000.

Les assemblées — salles, haut-parleurs, décorations, orateurs — coûtent $250 chacune. La moyenne est de 12, ce qui fait $3,000.

Le jour du scrutin, les **lunches** coûtent $300, les taxis de $1,500 à $2,000, les **bouncers** $50 "pièce", soit de $2,500 à $5,000.

Les représentants dans les polls reçoivent $10 pour la journée. En tout, entre $2,000 et $4,000.

Cela fait un minimum de $20,000 à $25,000, pour une organisation honnête. Si le candidat a la fantaisie de recourir au vote par supposition de personnes... le coût de sa "machine" atteint des chiffres astronomiques.

D'où vient cet argent?

De la caisse centrale du parti pour une part, des amis du candidat pour une deuxième part et du candidat lui-même, si nécessaire.

x x x

Conclusion: si vous n'êtes pas passés maîtres dans l'organisation des choses compliquées... fuyez les candidatures politiques. Même conseil si vous n'avez pas beaucoup d'amis riches... ou beaucoup d'argent vous-même!

Pierre **LAPORTE**

L'élection vue de l'Anse-à-la-Barbe

Il serait inutile de chercher sur les cartes géographiques, le nom de cette petite agglomération. Qu'il suffise donc de dire que l'Anse-à-la-Barbe est située dans la partie sud de la Gaspésie et que l'auteur de ces notes y a passé quatre mois, l'été dernier, pour y étudier les processus d'urbanisme. Pour ménager certaines susceptibilités, les prénoms mentionnés seront fictifs et le village ne sera pas localisé plus précisément.

L'Anse-à-la-Barbe, comme il arrive fréquemment en Gaspésie où les villages s'étendent sur plusieurs milles, se détache petit à petit de la municipalité dont elle est issue; c'est une paroisse en formation. Du point de vue sociologique, les habitants de cette anse forment une population homogène et stable d'à peu près 600 habitants. Leur genre de vie est mixte : pêche, bois et agriculture, par ordre d'importance. Quoique la pêche reste encore une industrie majeure, elle est en régression permanente comparativement à l'industrie du bois. Depuis une douzaine d'années, cette partie de la Province suit à peu près le même rythme d'urbanisme et de prospérité que connaissent le Québec et le Canada; le village a été électrifié, il possède de bonnes routes et des entrepôts frigorifiques. D'autre part, les coopératives de pêcheurs ont fait beaucoup pour briser les monopoles des marchands qui opprimaient les pêcheurs. Pour comprendre l'état actuel de ce village, il faut avoir présentes à l'esprit les difficultés et les misères dont cette population ne commence qu'à se débarrasser et dont elle a gardé mauvais souvenir. Quoiqu'on reste attaché à un certain passé anecdotique et à certains spécimens de "vrais vieux" dont on parle avec nostalgie, il n'y a pas à se cacher que l'idée de progrès s'implante petit à petit dans cette population résolument tournée vers l'avenir.

Du point de vue des partis politiques, cette attitude générale envers le passé et l'avenir n'est pas sans influencer les options qu'on fait pour l'un ou pour l'autre parti. Il ne serait pas osé de dire que le parti libéral fait partie de ce passé dont on veut se libérer à tout prix; on l'estime responsable des déplorables conditions économiques des années passées. Il va

sans dire que les adversaires de ce parti font tout pour entretenir cette confusion dans l'esprit du plus grand nombre possible d'électeurs. On peut donc dire qu'une partie des électeurs, qui donne son appui au parti de monsieur Duplessis, le fait justement parce que, dans son esprit, ce parti reste encore le nouveau parti, celui qui rompt avec le passé. Autrefois, le comté de Bonaventure votait à peu près comme tous les comtés ruraux du Québec : libéral jusqu'en 1936 et conservateur depuis. Au fédéral, il a été libéral presque sans interruption.

L'élection du 16 juillet 1952, comme toutes les autres élections provinciales — élections qui, pour les gens, sont les vraies élections, les plus importantes et les plus mouvementées — a fait l'objet de bien des commentaires et de bien des conversations. Au début de juin, j'interrogeai plusieurs informateurs afin de savoir comment, selon eux, le vote allait se répartir. C'est un jeu auquel les gens se prêtent très volontiers, car ils n'aiment rien tant que de parler de l'issue de l'élection, de supputer les chances des partis et d'essayer de découvrir pour qui un tel et un tel votera. Ce qui saute aux yeux, en analysant ces pronostics, c'est que, longtemps avant l'élection, à peu près les quatre-cinquièmes des votants ont déjà pris position; ce sont les partisans convaincus des deux partis en présence. En autant que j'ai pu le vérifier après le scrutin, aucun de ceux qui avaient pris position longtemps avant l'élection n'a changé d'opinion; il n'y eut pas de défection notable, ni du côté libéral, ni parmi les partisans de monsieur Duplessis. (Une seule exception : un chaud partisan libéral vota conservateur parce que sa femme, qui avait bu ou caché la bouteille de whisky qu'on lui avait donnée, lui jura qu'elle n'en avait pas eu.)

Cette stabilité des attitudes et des opinions, stabilité relative eu égard aux changements dont il sera question plus loin, s'explique, semble-t-il, par la coercition sociale quasi maximale que la communauté de l'Anse-à-la-Barbe exerce sur ses membres. Cette coercition ne doit pas être entendue comme un pouvoir contraignant qui serait extérieur aux individus et dont ils sentiraient le poids et la tyrannie; cette contrainte, comme c'est le cas pour toute société hautement intégrée, est intériorisée; elle est pour ainsi dire "culturalisée". Les relations qu'entretiennent ces personnes étant étroites, directes et quotidiennes, il est difficile pour elles de ne pas conformer leurs opinions et leurs attitudes à l'image qu'elles s'en font les unes les autres; chacun est prisonnier de son statut et de son rôle. De même que, dans un petit groupe d'amis, on a vite fait de repérer l'humoriste et qu'on s'attend à ce qu'il soit toujours comique, quoi qu'il arrive:

de même que, comme Sartre le démontre, ce sont les Gentils qui font les Juifs; ainsi, à l'Anse-à-la-Barbe, ce sont les libéraux qui font les conservateurs et ceux-ci les libéraux. Chacun donc, pour peu qu'il ait une certaine notabilité et qu'il ne soit pas trop urbanisé, c'est-à-dire qu'il n'ait pas encore appliqué l'idée de changement à la politique, est prisonnier de ses premières options. Ces divergences seront atténuées, comme nous le verrons, par la tendance qu'a la communauté à minimiser tout ce qui pourrait altérer son bon fonctionnement et altérer les relations entre individus. En somme, on peut observer à l'Anse-à-la-Barbe, malgré son insignifiance numérique, tous les processus sociaux les plus fondamentaux et qui, partout, sont communs à tous les groupes humains. Les différences qui existent entre le comportement d'un rural et celui d'un urbain sont moins des différences de nature que des différences de degré. A l'Anse-à-la-Barbe, le politique a moins d'importance en soi que dans les milieux plus structurés, parce qu'il demeure presque indifférencié et noyé dans la sociabilité; dans cette communauté, il n'y a pas de réaction politique pure et individuelle, mais une réaction collective à l'occasion d'un événement politique étranger aux préoccupations majeures des individus. La politique n'est pas intériorisé; il est plutôt prétexte à un accroissement de sociabilité.

Il était d'ores et déjà évident que les partisans de monsieur Duplessis étaient les plus nombreux et qu'à moins de revirements brusques, ils auraient la majorité. Restait le cinquième des votants qui se disaient indécis ou qu'on disait tels. A quelle classe sociale — même à l'Anse-à-la-Barbe, il y a une certaine stratification — appartiennent ces indécis? La majorité se recrutent dans la classe moyenne de cette communauté; ils sont plutôt jeunes et si, pour simplifier, on n'envisage que le critère économique, on peut dire que ces indécis ne sont ni assez riches pour tout devoir au parti, ni assez pauvres pour tout devoir à ceux qui doivent tout au parti.

Les partisans de chacun des deux partis n'étaient pas aussi chevronnés les uns que les autres. Quelques-uns, peu nombreux à la vérité, avaient été conservateurs en 1948 et avaient changé depuis; l'un, parce que le garde-forestier avait été trop sévère pour lui; l'autre, parce que la femme d'un organisateur conservateur l'avait fait emprisonner pour voies de fait; un troisième, enfin, parce que sa fille a épousé quelqu'un qui "connaît bien" le député. Les défections libérales entre les deux élections, ont été plus nombreuses; elles sont, d'autre part, plus réductibles à une explication rationnelle. Alors que dans le cas des défections conservatrices, il ne s'était agi, en somme,

que d'accidents, que de défections pour ainsi dire personnelles, les défections libérales se ramènent, au contraire, à un processus plus intelligible, donc plus prévisible. Il faut garder à l'esprit que tous ces phénomènes se déroulent dans un petit groupe homogène relativement fermé et dont les membres entretiennent des relations étroites et directes. La définition du groupe — et c'est bien à un groupe que nous avons affaire ici — qu'elle se fonde sur l'interdépendance de ses membres ou leurs nombreuses similarités, laisse apercevoir bien vite comme corollaire que les différences entre les comportements de ses membres ont tendance à se niveler. Les relations qu'entretiennent les membres du groupe étant toujours directes et le besoin de rapports cordiaux étant très grand, toutes les causes de friction ont tendance à disparaître. Le goût de s'opposer à la société et de se distinguer par ses opinions et son comportement n'apparaît qu'assez tard dans l'évolution des sociétés. A l'échelle des communautés "sacrées", c'est l'appartenance au groupe, le besoin de se sentir semblable aux autres qui priment. L'homme urbanisé s'imagine mal l'espèce d'héroïsme qu'il faut à un campagnard de l'espèce de l'Anse-à-la-Barbe pour ne pas parler à son voisin; à la ville, on peut se passer de son voisin, on peut même ne pas le connaître. Les groupes avec les membres desquels les urbains ont des relations étroites et directes sont numériquement moins grands et moins tyranniques; la prise de conscience du moi étant généralement plus aiguë dans ces formes d'agglomération, ce besoin de sociabilité est moins fort et moins exigeant. Au contraire, quand la pression extérieure n'est pas trop grande, les comportements des membres d'un groupe "sacré" tendent vers un équilibre interne où s'atténuent les divergences d'opinions, de sentiments, de normes, de conduites.

Un autre facteur non négligeable et qui joue en faveur du parti au pouvoir, c'est l'ambivalance qui s'attache à certains actes qu'ouvertement on réprouve mais vers lesquels on se sent secrètement attiré. La force, le succès, le gaspillage d'argent, la victoire due aux manoeuvres frauduleuses, exercent à la longue un attrait irrésistible sur bien des gens; il faut qu'ils y goûtent eux-mêmes, qu'ils se sentent solidaires de la majorité, qu'ils puissent "triompher". L'isolé, même s'il a la conscience tranquille, est moins satisfait que celui qui se sent partie de la majorité avec laquelle il communiera.

Ces facteurs expliquent, pour une part, les défections de la minorité et le choix des indécis de la première heure. Si l'on compare le comportement électoral actuel des habitants de l'Anse-à-la-Barbe avec ce qu'on peut savoir de celui des années

passées, on se rend compte que l'autorité des chefs de famille va diminuant. "Auparavant, dit monsieur Wilfrid, le père faisait voter tous ses enfants comme il l'entendait; maintenant, le père peut voter d'une façon et les enfants de l'autre, et personne ne s'en vexe." Ce comportement concorde avec d'autres observations qui indiquent que l'influence de la famille est moins importante, dans bien des secteurs, que celle qu'exercent les classes d'âge ou de sexe.

Un observateur étranger qui n'aurait rien su de la politique provinciale avant d'arriver à l'Anse-à-la-Barbe en serait reparti aussi ignorant après les élections. Toute discussion semble délibérément bannie; quelques partisans d'un parti peuvent, à l'occasion, parler entre eux d'assemblées, de batailles, de travaux de routes; mais jamais ils ne parleront de la politique proprement dite, ni entre eux ni avec leurs adversaires. Ce n'est que dans les noces ou les veillées que le ton peut monter au sujet d'incidents en marge de la politique. Parce que tous les gens veulent conserver, du moins quand ils sont à jeun, de bonnes relations avec leurs voisins, en dépit de leurs divergences partisannes, ils ne parlent jamais de quoi que ce soit qui puisse blesser qui que ce soit. Il y a même une gentillesse plus marquée dans les rapports entre adversaires, comme si l'on voulait par là s'excuser de ne pas partager le point de vue de l'autre.

Je transcris ces quelques note de mon journal :

"Hier, appel nominal, en vue de l'élection provinciale du 16 juillet. Les organisateurs des partis politiques ont distribué des titres de transport à ceux qui veulent aller à New Carlisle, chef-lieu du comté. Une centaine de personnes y sont allées. Des groupes se sont formés, le matin, un peu partout dans le chemin du roi; on attendait le train, l'autobus, des voitures privées. Cette assemblée est un événement extraordinaire, non pas tellement à cause de son contenu politique qu'à cause du voyage et des contacts sociaux dont elle est l'occasion. La plupart n'ont pas entendu un mot des discours politiques; ils ont causé, visité des parents et bu de la bière; ils n'en diront pas un mot eux-mêmes. Mais ils ont fait un beau voyage. Plusieurs femmes, jeunes et plus vieilles, enceintes ou pucelles, ont pris place dans les voitures, camions et autobus que les partis avaient mis à leur disposition. Tous se sont accordés à dire que les gens de Duplessis avaient mieux fait les choses; on servit même de la bière avant le départ.

"Le soir de l'appel nominal, il y eut une chicane spectaculaire. Un mari se plaignit que sa femme enceinte eût mieux fait de rester chez elle, avec ses six autres petits, que d'aller se faire trémousser dans l'autobus. Le beau-frère prit la part

de sa soeur : elle n'était pas sortie depuis le dernier appel nominal et méritait bien cette petite distraction. Et c'est sur le chemin du roi qu'on régla tout ça. La politique s'en mêla bien un peu, après les premières échauffourées. On se hâta bien vite de réprimer les premières taloches de partisans trop convaincus. Un fier-à-bras ne se fit pas faute d'assommer un partisan de Duplessis aussi convaincu que lui-même pour prouver à tout le monde qu'on ne se bat pas pour la politique, qu'elle n'en vaut pas la peine, qu'elle est trop sale et trop décevante. Il n'est personne qui n'émettra pas cette idée que "la politique ne vaut pas la peine qu'on s'en occupe", "plus ça change, plus c'est pareil", "que tous les politiciens sont des voleurs" et autres gentillesses de même acabit."

Les derniers jours de la campagne furent plus mouvementés; les assemblées se multiplièrent ainsi que les petites réunions de partisans. Une pression beaucoup plus grande s'exerça de part et d'autre sur les "douteux". Monsieur David me dit alors : "Qu'est-ce que vous voulez ! Les libéraux parlent bien, mais ils n'ont rien dans les mains. Les autres parlent moins, mais offrent plus." Il vota pour monsieur Duplessis. La dernière nuit fut laborieuse; ce fut le suprême effort pour amadouer les "douteux" et raffermir les partisans. Il faut un certain doigté et un dosage savant pour bien répartir l'alcool, les bas nylon et les billets de banque; il ne faut pas faire de jaloux. C'est aussi l'heure des avertissements bien sentis : "Attention à ta mère nécessiteuse", "Si tu veux te servir de ta pelle prochainement, pense à nous demain." La majorité de monsieur Duplessis s'est accrue cette année à l'Anse-à-la-Barbe.

La réaction des libéraux fut à la hauteur du ton de toute la campagne : "Ils avaient beaucoup d'argent; maintenant, c'est ce qui compte." Les veillées reprirent de plus belle parce qu'on était débarrassé du virus électoral et qu'il n'y avait plus à craindre les chicanes. Et, pendant quatre ans, il ne sera plus question de politique, si ce n'est au sujet de la gratte qu'on a promise à plusieurs.

Marcel RIOUX.

Le 16 octobre 1952.

Réflexions sur la politique au Canada français

— I —

Il faut expliquer notre immoralisme profond.

Car enfin nous prétendons être un peuple chrétien. Nous adhérons à une éthique où les devoirs vis-à-vis de la société et du prochain sont rigoureusement définis. Nous ne manquons pas de respect envers l'autorité civile, et nous vivons habituellement dans un climat d'obéissance aux lois. Nous punissons la trahison et l'assaut au nom du bien commun et de la loi naturelle; nous expliquons le communisme par un fléchissement dans la foi; nous considérons la guerre comme la rançon du péché.

Bref, nous entretenons sur l'ordre social des conceptions orientées par la théologie catholique, et nos moeurs témoignent en général de la sincérité de ces vues, — sauf en un domaine. Dans nos relations avec l'Etat, nous sommes passablement immoraux: nous corrompons les fonctionnaires, nous usons de chantage avec les députés, nous pressurons les tribunaux, nous fraudons le fisc, nous clignons obligeamment de l'oeil "au profit de nos oeuvres". Et en matière électorale, notre immoralisme devient véritablement scabreux. Tel paysan, qui aurait honte d'entrer au lupanar, à chaque élection vend sa conscience pour une bouteille de whisky blanc. Tel avocat, qui demande la peine maximum contre des voleurs de tronc d'église, se fait fort d'avoir ajouté deux mille noms fictifs aux listes des électeurs. Et les histoires de malhonnêtetés électorales ne scandalisent pratiquement plus personne, tellement elles ont peuplé l'enfance de notre mémoire collective.

Dire que "la démocratie ne prend pas chez les peuples latins" et que "les nordiques ont un sens civique plus aigu que le nôtre" n'explique rien du tout: il faut trouver pourquoi cela est. Dans le cas des Canadiens français, je crois que c'est d'abord à l'histoire politique qu'il faut demander la réponse.

Notre démocratie parlementaire, comme nous le rappelle Lussier, est essentiellement d'origine britannique. Après la conquête, vainqueurs et vaincus furent plus ou moins d'accord pour importer progressivement les formes politiques anglaises, mais pour des raisons à mon avis diamétralement opposées. Les Canadiens d'origine britannique voyaient le "self-government"

comme la façon la plus noble de régir les rapports des hommes entre eux: leur dignité de citoyens libres ne se satisferait de rien de moins. Pour les Canadiens français, au contraire, cette institution ne pouvait briller d'aucun éclat intrinsèque: avant 1763, le pays n'avait connu qu'un gouvernement autoritaire; et même à l'échelle municipale, comme le montre J.-C. Falardeau ("French Canada, Past & Present", p. 6) le paysan n'a pour ainsi dire jamais participé activement aux affaires publiques.

Si donc l'on vit, au siècle dernier, les Canadiens français se lancer à corps perdu dans la politique, on ne saurait attribuer ce phénomène à un engouement soudain pour le "gouvernement responsable". Nous n'avions alors qu'une passion: survivre. Et à cet effet le suffrage universel pouvait bien s'avérer un instrument commode. Aussi bien, en important pièce à pièce le système parlementaire anglais, notre dessein secret n'était pas seulement d'en user mais d'en abuser. A d'autres la recherche du gouvernement idéal: nous faisions flèche de tout bois. (Tout dernièrement, dans "Esprit", page 185, Frank Scott exprimait la même idée, dans un sens nullement injurieux, en écrivant que le Canadien français "s'est servi de la démocratie plutôt qu'il n'y a adhéré comme à une doctrine".)

Or le parlementarisme anglais repose sur des prémisses assez claires: deux partis qui, par des moyens différents, veulent poursuivre un bien commun identique, établissent des règles de jeu au terme desquelles le parti majoritaire aura le droit d'organiser cette poursuite, à charge toutefois de céder la place à l'autre dès que celui-ci aura prouvé, en cessant d'être minoritaire, que ses moyens à lui seraient plus acceptables.

Le jeu suppose donc premièrement l'entente sur le bien à poursuivre, et deuxièmement la possibilité périodique pour la minorité de devenir majorité. Or d'une part il n'y eut jamais au Canada entente sur le but à poursuivre, car l'élément français a toujours réclamé l'égalité absolue avec l'anglais, ce que les gouverneurs d'avant l'Acte d'Union de même que la députation canadienne-anglaise d'après, n'ont jamais voulu considérer. D'autre part, le bascul des majorités et des minorités ne pouvait se faire puisque fondamentalement cette division ne relevait pas de variations électorales, mais d'une répartition ethnique assez stable.

Il ne se présenta ainsi aux nôtres que deux possibilités. Ou bien saboter la machine parlementaire par une obstruction systématique, comme le firent les Irlandais à Westminster; qui sait? cette méthode pure de compromis nous aurait peut-être valu le "home rule" laurentien, et nous ferions aujourd'hui de la politique honnête — dans un Etat sans conséquence. Ou bien, jouer

en apparence le jeu parlementaire, mais sans nous croire moralement liés par ses postulats de base; c'est à ce choix que se rallièrent les ancêtres, en refusant de cantonner pour toujours leur canadianisme à l'intérieur du Bas-Canada.

Ils comprirent que pour longtemps encore ce gouvernement du peuple par le peuple ne serait pas pour le peule mais surtout pour la partie anglophone de ce peuple. Dès lors, c'est avec des restrictions mentales qu'ils adhérèrent au contrat social: ils ne crurent pas qu'une "volonté générale" pût naître sans entente ethnique; et ne pouvant pas aspirer à jouir en égaux d'un bien commun canadien, ils se rabattirent secrètement sur la poursuite de leur bien particulier. C'est-à-dire qu'ils formèrent une communauté à l'intérieur de la communauté; pour préserver la première ils trichèrent contre les règles de la seconde. La ruse et le compromis dictèrent leurs choix de partis ou d'alliances: dès le gouvernement de l'Union, le peuple semblait se désintéresser de toute idéologie sauf de la nationaliste. Pour lui, Tory et Clear-Grit, conservateur et libéral, ne se rapportaient pas à des techniques d'administration, autant qu'à une alternance qui faciliterait les enchères et les concessions: aussi bien, on trouva plus simple de parler de bleu et de rouge. C'est ainsi que la condamnation du libéralisme par l'Eglise et les avantages de la réciprocité pour notre peuple n'empêchèrent pas Laurier de gagner en 1896 et de perdre en 1911: notre peuple ne votait pas pour ou contre une idéologie philosophique ou économique, mais uniquement pour le champion de nos droits ethniques; Laurier d'abord, Bourassa ensuite.

Hélas! c'est en trichant qu'on devient tricheur. Une casuistique subtile nous avait autorisés à enfreindre certaines règles du jeu politique, et voilà qu'à la fin le jeu tout entier glissa hors du champ de la moralité. Nous avions si bien subordonné le bien commun (canadien) au bien particulier (canadien-français) que nous perdîmes le sens moral de notre obligation vis-à-vis du premier. Et hors des temps de crise (Riel, écoles séparées de l'Ouest, conscription), où nous nous ralliions d'instinct pour assurer le bien particulier de notre survivance au sein de la communauté globale, chacun se crut en droit de poursuivre, au détriment de celle-ci, son bien particulier à lui. C'est dire que notre sens civique fut perverti; nous devînmes des opportunistes.

Cette genèse de notre incivisme se double aussi d'explications d'ordre religieux. Sans rien préjuger de l'avenir, il faut reconnaître que les catholiques, en tant que collectivité, ont rarement été des piliers de la démocratie — je le dis à notre grande honte. Car ils en arrivent à si bien mêler les questions spirituelles et temporelles, qu'ils se résignent difficilement en-

suite à statuer d'aucune vérité en comptant des votes. Et dans les pays à grande majorité catholique (Pologne, Autriche, Espagne, Portugal, Italie, Républiques Sud-Américaines, — l'Irlande fait exception) souvent ils n'échappent à l'anarchie que par l'autoritarisme, tandis que là où leur force est moindre (France, Allemagne, Pays-Bas, Belgique, Etats-Unis, Canada) ils acceptent la séparation de l'Eglise et de l'Etat comme un pis-aller, ils consacrent leurs énergies civiques à la poursuite du bien particulier catholique et, comme groupe, ils ne se signalent ni par leur moralité ni par leur clairvoyance politiques.

C'est là encore une raison pourquoi au Québec, où chacun sait que l'autorité vient de Dieu, on n'attache guère d'importance aux simagrées électorales: ce sont des divertissements protestants et anglo-saxons dont la signification profonde reste obscure, et dont l'utilité immédiate se traduit par la bouteille de whisky à recevoir, par la salle paroissiale à faire bâtir, ou par le contrat de route à obtenir.

On prétendra peut-être que sociologiquement j'ai tort de généraliser, puisque beaucoup de gens se désolidarisent de ces pratiques malhonnêtes. Mais c'est justement ce que je n'admets pas: sous notre régime, la collectivité politique est solidairement responsable des procédures par lesquelles elle se donne des chefs. Tolérer que d'autres fassent le mal en ce domaine, c'est manquer de vigilance à l'endroit du bien commun. Ceux par exemple qui refusent de voter parce que "la politique est trop sale" sont en fait les grands responsables des "télégraphes", puisque les machines électorales se chargeront de voter à leur place, comme le fait comprendre Pierre Laporte.

Mais il faut dire qu'en pareille matière notre immoralité s'appuie sur une ignorance crasse et d'autant plus néfaste que chacun se croit spécialiste. Or à peu près personne ici n'a lu "la République" et "le Contrat Social"; et la petite vogue pour "l'Humanisme Intégral" n'a guère survécu au désaccord survenu entre Maritain et notre épiscopat sur les questions franquistes et pétinistes. C'est pourquoi le civisme reste "une foule de petites choses", et nous pensons que le parti pris doit tenir lieu de réflexion, dans des dicussions par exemple sur le rôle de la loi, ou la fonction d'un budget national.

Car, fait paradoxal, la tournure de notre esprit nous dispose assez à discuter de théorie politique, et notre ignorance n'est pas tant le fruit de la paresse que du préjugé. Pour des raisons historiques et religieuses, nous sommes prévenus contre le système démocratique sans l'avoir loyalement mis à l'essai; cela explique que nos élucubrations, après avoir été nationalistes pendant des générations, s'exprimèrent enfin carrément dans des idéologies d'extrême droite: bon nombre d'intellectuels em-

brassèrent le maurrassisme, subséquemment des hommes d'action cédèrent à la tentation du fascisme, et d'une façon générale notre peuple éprouva un engouement pour les gouvernements autoritaires de chez nous et d'ailleurs.

— II —

La grande crise économique des années 'trente marque cependant un renouveau de notre pensée politique, le premier tournant important depuis 1791. Nous commençâmes d'abandonner la conception de l'Etat-gendarme, simple protecteur de droits acquis. Comme tant de peuples envahis par la misère, notre confiance dans le libéralisme classique fut ébranlée: nous exigeâmes de l'Etat qu'il intervînt positivement pour guérir la plaie du chômage et corriger les scandales de la mauvaise distribution.

Mais les peuples pensent les problèmes avec les cerveaux qu'ils se sont formés, en conséquence de quoi notre malaise économique et social finit encore par se traduire politiquement par un regain de nationalisme. (Il faut relire là-dessus ce que Pierre Vadboncoeur écrivait sur l'irréalisme de notre culture, dans les dernières livraisons de "Cité libre"). Ainsi donc, au sein d'une crise qui transcendait toutes les frontières, au milieu de bouleversements économiques à l'échelle mondiale, cependant que les Etats-Unis inauguraient le "new deal" et que les Anglais préparaient la révolution keynesienne, tandis que les Canadiens anglais fondaient les mouvement CCF et Crédit Social, les Canadiens français, eux, voulurent que l'Etat remédiât au chaos économique par un raffermissement de son nationalisme.

Non pas certes que nous nous soyons désintéressés des problèmes sociaux. Dans l'arène provinciale, l'Action Libérale Nationale renversa Taschereau avec un programme de réformes sociales, qui servit ensuite à lancer l'Union Nationale. On discuta avec ferveur les idées du major Douglas. Les Jeune-Canada, malgré leur préoccupation intempestive pour les questions de langue et de nationalité, faisaient quand même campagne contre le trust de l'électricité. Mais en fin de compte, l'intervention qu'on réclamait de l'Etat était surtout d'ordre nationaliste: à notre idée, nos malheurs ne venaient pas du système économique en tant que tel, mais en tant que dominé par "les Anglais". Ainsi, M. Paul Bouchard avec raison explique la naissance de l'Union Nationale par le "désarroi de notre nationalité devant . . . sa minime emprise sur l'économie de la Province", et C. H. Hughes ("French Canada in Transition", page 89) nous rappelle ce fait curieux que les Canadiens français votèrent pour l'Union Nationale en 1936 parce que "les libéraux avaient ven-

du la Province aux Anglais", alors que ceux-ci votèrent pour Duplessis parce que Taschereau était trop doux avec les syndicats ouvriers.

Quoi qu'il en fût, de 1936 à 1939, Duplessis eut amplement le temps de démontrer qu'il n'était ni nationaliste, ni réformiste, mais purement et simplement Tory: il oublia les réformes promises au nom de l'Action Libérale Nationale; il désillusionna Gouin, Chaloult et Hamel, ainsi que beaucoup de nationalistes, qui l'abandonnèrent. Et la population flairant la guerre, comprit qu'il eût été imprudent de réélire un Tory: en 1939, l'électorat obtint du parti libéral des engagements contre la conscription et la guerre à outrance et porta Godbout au pouvoir. Celui-ci entreprit dans les domaines social et éducatif des réformes qui furent approuvées aux urnes de 1944 par 40% des électeurs (malgré l'opposition quasi-unanime de ceux-ci aux libéraux d'Ottawa, lors du plébiciste). Mais pour la majorité, il y avait une tâche plus urgente: la nation devait s'arc-bouter contre les nouveaux militaristes d'Ottawa, ce dont Godbout s'avéra incapable, et ce pourquoi 38% des votes furent donnés à Duplessis (qui prit le pouvoir), et 15% au Bloc Populaire.

Pendant quatre années, Duplessis, se souvenant de la défaite de 1939 et de la victoire de 1944, joua si habilement la carte nationaliste qu'il empêcha à peu près la question sociale de se poser. De sorte qu'à l'élection de 1948, "le Devoir" lui apporta une bonne partie des votes du défunt Bloc Populaire, et l'Union Nationale obtint 51% des votes; en pourcentages du total, les libéraux reculèrent de 4, les CCF de 2, et l'Union des électeurs avança de 8.

Le vin de la victoire monta à la tête de l'honorable Duplessis, et le Tory revint au galop. Avec 82 députés sur 92, il se crut assez fort pour aliéner une partie (probablement minime) des nationalistes, en appuyant les conservateurs de Drew en 1949, et en révélant le caractère purement verbal de son autonomisme. D'autre part, une politique férocement anti-ouvrière obligea tout vote progressiste de se porter ailleurs. En 1952, l'Union Nationale perdit 46,000 voix et 14 sièges; les libéraux gagnèrent 110,000 voix et 15 sièges; les partis CCF et Ouvrier-Progressiste marquèrent de légères avances (10,000 voix). L'Union des Electeurs ne présenta aucun candidat malgré ses 140,000 votes de 1948: certains sondages permettent de croire que ces votes furent donnés aux libéraux dans les centres urbains; le reste dut se partager entre Duplessis et l'abstention.

Pendant ce temps, que s'était-il passé aux élections fédérales? En 1935, la Province en force avait voté pour les libéraux, traditionnellement le parti de la décentralisation et des droits québécois: là encore, nous ne répondions pas à la crise

par des idées sociales mais par un retour au nationalisme atavique. En 1940 la Province vota pour le parti qui avait juré: "jamais de conscription"; alors qu'en 1945, elle vota contre le parti qui n'avait cessé de réclamer "encore plus de conscription".

Aujourd'hui, il semble bien que la révolution dans notre pensée politique, qui avait commencé avec la crise, a repris son secret développement. Aux élections provinciales de '39', '44 et '48, et fédérales de '40 et '45, de vieux réflexes avaient joué: en réponse à une politique de guerre instinctivement considérée comme dangereuse pour notre nationalité, nous avions rassemblé nos énergies et partagé nos loyautés pour assurer encore une fois la survivance de la communauté dans la communauté. Mais depuis 1948, ce bien particulier n'est plus en assez grand péril pour commander à nos fibres nationalistes. Un certain nombre de gens, redevenus soucieux de leurs biens particuliers, sont retournés à la politique vétuste du bleu et du rouge. Mais un nombre croissant de citoyens semblent se rendre compte que nous ne pouvons plus nous moquer impunément du jeu démocratique.

Depuis que, en théorie comme en fait, l'Etat n'est plus un simple gendarme chargé de maintenir l'ordre dans une société en évolution libre, depuis que l'Etat intervient avec une fréquence accrue pour contrôler les activités des citoyens et suppléer à leurs déficiences, le problème crucial se pose de savoir au profit de qui l'intervention doit s'opérer: pour quel groupe ethnique, pour quelle classe sociale?

Certes, quelques hommes politiques prétendent enrayer cet interventionnisme; ainsi le 12 novembre dernier, le gouvernement de l'Union Nationale, dans le discours du Trône, condamnait ce qu'il appelait "le paternalisme d'Etat, . . . un sérieux obstacle à la prospérité durable de notre province". Mais, fait notoire, dans l'exposé du programme législatif, le même discours consacrait cinq paragraphes à la classe agricole, tandis qu'il mentionnait la classe ouvrière seulement pour lui rappeler que "l'accomplissement du devoir est toujours la meilleure garantie de l'exercice d'un droit". C'est cette sorte de "non-intervention" qui détourne de Duplessis le vote ouvrier. Et dans un ordre d'idées connexe, les nationalistes éclairés se détournent de lui à cause de son attitude négative, c'est-à-dire purement défensive vis-à-vis d'Ottawa; c'est ainsi que "le Devoir" s'est prononcé contre l'Union Nationale à l'élection de 1952. (Voir les articles de Laurendeau — les 11 et 17 juillet — sur la "brèche dans le domaine de l'éducation", et sur la qualité d'un autonomisme qui avait rapproché de M. Duplessis le journal libéral "The Star".)

Bref, à l'époque du laissez-faire, notre anti-démocratisme, voire notre immoralisme ne nous causaient pas de dommages trop apparents, car à l'heure du danger, nous élisions toujours à Ottawa ou à Québec le gouvernement qui assurerait le mieux notre survivance; et entre temps nous nous passions l'assiette au beurre, allègrement et en famille. Ainsi les 40 années de règne des libéraux provinciaux s'expliquent moins par leur prétendu autonomisme, que par leur corruption avérée et notre esprit de parti.

Mais aujourd'hui il est essentiel de choisir un gouvernement, eu égard à l'action positive qu'il exercera: autrement dit, les questions idéologiques acquièrent une importance qu'elles n'ont jamais eue chez nous, et il devient impérieux d'élire des candidats capables de défendre ces idéologies. Nous ne pouvons plus nous désintéresser du bien commun, pour la bonne raison que les gouvernements d'aujourd'hui, par les impôts, les prestations sociales et les subsides, redistribuent sans cesse le produit national entre les divers groupes de la population, et que les groupes qui restent sous leur tente ou qui se font mal représenter risquent de n'être pas servis.

Il faudrait désormais choisir des députés compétents et actifs, et des gouvernements qui se conforment intègrement à la volonté générale. Pour cela, nous devons assainir le processus par lequel nous les élisons.

— III —

Afin d'indiquer le sens dans lequel cet assainissement doit s'opérer avec le plus d'urgence, je veux maintenant souligner certaines caractéristiques de notre électoralisme, qui se dégagent de l'enquête conduite par "Cité libre".

L'article de Laporte nous a démontré l'importance de l'argent dans les élections, et les recherches de Pelletier nous permettent de conclure qu'il s'est dépensé plus de quatre millions de dollars pour l'élection de 1952. Or MacGregor Dawson ("The Government of Canada", p. 571) avait estimé — en 1947, il est vrai — qu'il n'en fallait pas tant pour une élection fédérale où il y a pourtant deux fois et demie plus de députés. Gérard Filion ("le Devoir", 15 juillet) estimait qu'une élection au Québec coûte 4 à 5 fois plus cher qu'en Ontario. Et Clayton Knowles ("N. Y. Times", 12 octobre 1952) écrit qu'aux Etats-Unis, jusqu'à l'élection alors en cours, i.e. avant la télévision, le montant maximum de dépenses électorales avait été atteint en 1940, avec le chiffre de $40 millions. Soit dix fois plus qu'au Québec, mais avec une population 40 fois plus nombreuse, un territoire 6 fois plus considérable et au moins 6 fois plus de candidats à élire: un Pré-

sident, un Vice-Président, 35 Sénateurs, 435 Membres et d'innombrables fonctionnaires locaux. (Il semble aussi que le chiffre de Knowles comprend les dépenses à partir de la préparation des conventions de parti, alors que les estimés de Pelletier ne mentionnent pas les sommes dépensées, par exemple, à la convention libérale, par ceux qui se cherchaient un chef à leur guise.)

Tant qu'il faudra autant d'argent pour élire un gouvernement au Québec, la population sera sûre de n'avoir qu'une politique dictée par la haute finance: c'est-à-dire que l'Etat continuera d'être un outil de la dictature économique. "La reconnaissance a toujours été un facteur important dans la façon de traiter avec des gouvernements démocratiques", déclarait candidement le président de la Beauharnois, après qu'une enquête eût révélé que la Compagnie, désireuse d'exploiter des pouvoirs hydrauliques, avait versé trois-quarts de million à diverses caisses électorales ("Hansard" 1931, 4260). Il n'est peut-être pas hors de propos de noter ici que les Canadiens anglais peuvent difficilement nier toute responsabilité, pour ce qui est de la débauche des moeurs électorales québécoises. Car dans une province où ils n'avaient pas le nombre mais où ils avaient l'argent, nos concitoyens ont souvent cédé à la tentation d'agir démesurément avec les moyens qu'ils avaient.

On peut m'objecter que pareille emprise de la finance sur notre système démocratique n'a rien de fatal, puisqu'en 1935 par exemple, l'Action Libérale Nationale a pu prendre 26 comtés, avec une caisse qui avait seulement les moyens de donner à chaque candidat $200 de dépôt et $500 de dépenses; et que le Bloc Populaire en 1944 a pris 15% du vote avec une caisse et une organisation improvisées (mais en dépensant néanmoins bien au delà de $1000 par comté, en moyenne). Je reconnais qu'il ne faut pas minimiser (fort heureusement) la puissance d'indignation d'une population qui veut se débarrasser de faquins; mais il faut remarquer que dans ces deux exemples, le partage s'est fait le long d'une ligne nationaliste plutôt qu'économique, de sorte que la finance pouvait bien espérer trouver son compte des deux côtés. Fait bien plus significatif: le CCF, qui représente une menace réelle pour la dictature économique, doit effectivement faire ses élections sans argent, comme le rappelle M. Forest, acec le résultat qu'il n'a jamais recueilli 3% des votes dans le Québec.

Aussi bien, les démocraties estiment de plus en plus qu'elles doivent se protéger en interdisant aux partis politiques de contracter des dettes de "reconnaissance". Ainsi en Angleterre, la loi fixe une limite aux dépenses électorales; aux Etats-Unis de même, tant à l'échelle nationale que dans la plupart des Etats.

A ce propos, les Canadiens qui sont souvent tentés de mépriser "l'immaturié politique" des Américains feraient bien de songer que nous sommes bien en retard sur eux: qu'on se rappelle le mouvement d'opinion qui, lors des récentes élections présidentielles, obligea les candidats importants à révéler l'état de leurs finances, et amena le gouverneur Stevenson à poser ce principe: "Every candidate for high political office should disclose his personal financial condition."

Certes, il existe depuis longtemps au Canada une loi fédérale qui, sans limiter le montant des dépenses, en exige la publication par chaque candidat. Mais les fraudes à cette loi furent si criantes, et le scandale de la Beauharnois fut si retentissant, qu'un comité spécial de la Chambre des Communes fut formé pour étudier la question. Dans un rapport daté de 1939, ce comité recommanda qu'une loi soit votée dont le but serait, d'une part d'empêcher les fraudes à la loi sur la publicité des dépenses électorales et d'autre part de rendre publique la provenance des fonds électoraux (en dévoilant par exemple le nom et l'adresse de tout donateur d'une somme de $500 ou plus). Mais il est important d'ajouter que plus de vingt ans après le scandale en question, ce projet n'est pas encore devenu loi, pour l'excellente raison que les deux grands partis sont également bien servis par la haute finance qu'ils servent en retour.

Pour ce qui est des élections provinciales, évidemment nous sommes encore bien moins avancés. Nous n'avons même pas jugé bon de réduire les frais des candidats en leur fournissant (comme au fédéral) des copies de la liste électorale. Bien pis, notre esprit démocratique est si débile que nous souffrons dans notre loi (comme l'a démontré Lussier) les pires incongruités dans des domaines qui n'ont pourtant rien à voir avec la finance en tant que telle.

De plus, cette loi partiellement impotente n'est souvent même pas appliquée dans ce qu'elle a de bon: Marcel Rioux et Pierre Laporte nous ont illustré des pratiques électorales malhonnêtes. M. Gagnon a souligné la primauté du matériel. M. Gélinas nous a donné certains exemples du terrorisme policier exercé contre un parti qui est présumé jouir de protections constitutionnelles puisqu'il n'est pas hors la loi. L'organisateur du parti libéral, Jean-Marie Nadeau, avant d'énumérer une longue série de manoeuvres frauduleuses de l'Union Nationale, a dit: "Le juge Archambault avait déclaré quelques heures plus tôt qu'aucun mandat (d'arrestation) ne serait émis avant la date des élections . . . La loi électorale . . . est sous la seule juridiction du juge Archambault qui y fut nommé par . . . l'honorable Maurice Duplessis . . . C'est une injustice. Cela signifie en d'autres termes que la loi électorale qui régit les procédures des élec-

tions ne pourra pas être appliquée intégralement avant que celles-ci ne soient terminées." ("La Patrie", 13 juillet). En retour M. Duplessis accusa laconiquement ses adversaires d'avoir fait une "lutte très malpropre" ("La Presse", 17 juillet), tandis que M. Crankshaw, lors d'une convention du parti conservateur, dénonçait les "télégraphes" et autres manoeuvres frauduleuses de la machine libérale, ajoutant que "les chefs libéraux qui encouragent (ces méthodes) privent graduellement mais inexorablement les électeurs de leur droit de voter dans des élections libres". ("The Gazette", 17 novembre.)

Ainsi donc encore une fois, tous les partis tombaient d'accord pour déplorer la dépravation de nos moeurs. Mais en plus, quelques âmes idéalistes demandaient que les prévaricateurs fussent "punis avec toute la rigueur de la loi afin de décourager la récidive, de proclamer le respect de notre population pour la moralité publique et de dissocier les autorités de ces moeurs de gangsters" (Feu M. Letellier de Saint-Just dans "La Patrie" du 17 juillet). Les vrais politiciens, par contre, n'ont pas ces conceptions vindicatives de l'éthique électorale; avec un noble désintéressement, ils ne demandent qu'à oublier le passé. Ainsi le premier ministre, le soir de son triomphe, "demande donc, comme faveur personnelle, que l'on ne fasse rien pour humilier inutilement les adversaires" ("Le Devoir", 17 juillet); cette belle parole alla droit au coeur de son adversaire personnel: son Honneur le maire J.-A. Mongrain qui, lors des élections à Trois-Rivières, avait été la cible de revolvers et qui avait jugé prudent de faire assermenter cent policiers spéciaux pour faire contrepoids à la police provinciale, se présenta un mois plus tard sur la même tribune que l'Honorable Duplessis à qui il rendit hommage en ces termes: "L'autorité vient de Dieu et celui qui a été choisi par l'électorat tient son autorité du ciel" ("Le Devoir", 23 août).

Il faut donc se poser carrément la question: dans notre pays, le ciel devra-t-il encore longtemps déléguer son autorité par le trucheman de boxeurs, de maîtres-chanteurs et de gangsters professionnels, et au moyen d'armes à feu et à blanc, de vols, de mensonges, et d'intimidation? En somme, pouvons-nous espérer sortir éventuellement de ce que je nommais notre immoralisme profond?

— IV —

Ma réponse, et mes conclusions, découleront des interprétations que j'ai données à notre histoire politique. Il s'agira principalement de déterminer quelles forces sociales ont un intérêt

pressant à démocratiser nos conceptions politiques et à assainir nos institutions démocratiques.

Il faut commencer par éliminer les puissances d'argent qui ont un intérêt acquis à la conservation du statu quo. L'utilité pour elles de parlements où l'opposition n'est, comme le dit M. Gagnon, que "la tête de rechange d'un parti bicéphale", ressort clairement du fait typique que les banques sont les plus gros souscripteurs aux deux caisses, conservatrice et libérale. Puisque de telles institutions financières n'attendent rien du patronage d'aucun parti, il est évident qu'elles considèrent leurs versements comme une prime d'assurance contre le radicalisme sous toutes ses formes.

Par une rencontre bizarre, les éléments ruraux de notre population ont à peu près les mêmes intérêts électoraux que la finance, bien que leur préférence pour le statu quo ait d'autres motifs. D'une part, ils envisagent le radicalisme surtout sous l'aspect de prestations sociales (assurances contre chômage et accidents du travail, plans d'habitation, cliniques, etc.,) qui profitent surtout aux centres industriels; d'aucuns vont même jusqu'à craindre pour la propriété privée de leur terre et de leur vache. D'autre part, la population rurale ayant une députation hors de proportion avec sa force numérique, elle n'a aucun intérêt immédiat (le directeur de "la Terre de Chez Nous", M. Beaudin, a vu fort intelligemment qu'il y aurait un intérêt **lointain** à corriger une situation qui pourrait éventuellement "inspirer des luttes acrimonieuses") à modifier un système dont elle croit rester l'enfant gâtée, quels que soient les aléas des élections. "Coeteris paribus", elle votera toujours pour le parti au pouvoir, Duplessis aujourd'hui, comme Taschereau jadis, jusqu'à ce que de nouveau une crise fasse d'elle la première victime d'une chute des prix. Entre temps, à cause de cette conception du bien particulier, il est parfaitement inutile de chercher à l'émouvoir en dénonçant des scandales d'administration, puisque ce n'est pas elle en définitive qui paye les (im)pots cassés.

Aux financiers et aux classes rurales s'ajoutent deux autres forces de conservation : exception faite d'une minorité progressiste, les gens d'Eglise et les nationalistes redoutent d'instinct les réformes qui pourraient causer des fissures dans le monolithe québécois. Parce que la paysannerie est la classe la moins perméable à de telles influences, ils persistent à croire qu'il est "bon" de vivre près de la terre. Et ce "postulat" moral ne les engage pas à lutter très efficacement pour modifier des lois et des moeurs qui avantagent leur classe préférée.

Pour les fins de cette analyse, je ne compte pas la bourgeoisie comme une force politique distincte : qu'elle suive les financiers, ou qu'elle conduise les nationalistes, ou qu'elle fasse

un peu des deux comme à la Chambre de Commerce de Montréal, elle ne représente pas une force de changement idéologique ni, partant, d'assainissement électoral.

Le changement, s'il doit venir, viendra de la classe ouvrière (peut-être aidée par des "collets blancs" de condition quasi-prolétarienne). Issue de la révolution industrielle qui lui donna la puissance du nombre, et ressortissante d'une démocratie où le nombre devrait faire loi, cette classe compte pourtant pour peu dans l'ensemble de forces qui, en s'équilibrant par le jeu électoral, détermine l'ordre politique. Longtemps on lui a fait croire qu'elle n'existait pas en tant que classe (le mot sentait le marxisme) ayant des intérêts sociaux particuliers, et elle se contenta béatement de jouer à "bleu et rouge". Elle fut momentanément secouée par la crise économique; mais devant les phénomènes de guerre, par atavisme elle canalisa ses énergies dans le nationalisme. Cependant, par une participation accrue au syndicalisme national et international, les ouvriers s'étaient découvert des fidélités qui transcendaient la communauté canadienne-française. Avec la retentissante grève d'Asbestos, ils furent rendus à la réalité de 1949 : ils comprirent que leur lutte désormais ne se livrait pas contre les Anglais, les protestants ou les Juifs, mais contre les financiers, ou mieux contre une certaine conception du capitalisme. En même temps, ils apprirent expérimentalement un double principe politique: que l'Etat moderne exerce une action positive, pleine de conséquences pécuniaires pour des secteurs donnés de la population; et que devant un conflit d'intérêts, un gouvernement gouverne toujours pour le profit de ces secteurs qui le reporteront au pouvoir.

Dans son ensemble, notre classe ouvrière n'a pas encore tiré les conclusions qui découlent de ce double principe. Certes elle commence à voir assez bien qu'il est d'importance vitale pour elle de devenir une force politique; mais elle s'imagine encore pouvoir le faire dans le cadre des vieux partis soumis à la finance. Cette erreur de jugement se comprend chez une masse où le syndicalisme commence seulement à prendre forme; et elle se comprend d'autant mieux que ses propres chefs ont longtemps eu la naïveté de croire que les unions ouvrières devaient s'abstenir de toute activité politique partisane, et devaient user de leur droit de vote dans les cadres politiques existants, comme le reste des citoyens.

Mais depuis peu, des chefs plus astucieux ont détecté le paralogisme qu'il y avait à mettre la nouvelle classe ouvrière sur un pied d'égalité politique avec le "reste des citoyens": ils comprirent que la carte électorale est ainsi divisée, la loi ainsi appliquée, les fonds ainsi obtenus, qu'il n'y a de place pour les nou-

veaux venus dans l'arène politique que s'ils épousent les intérêts anciens. Une éducation nouvelle en découlera inévitablement: voyez déjà la judicieuse étude d'André Roy dans le Rapport du bureau confédéral au Congrès de la C.T.C.C., en septembre 1952. Cela, ajouté au fait que la classe ouvrière prend graduellement conscience d'un bien commun débordant les frontières du Québec; au fait qu'elle s'habitue par le syndicalisme au maniement des instruments démocratiques (assemblées, élections, délégations de pouvoir); et au fait que sa puissance numérique va toujours grandissant, portera inévitablement cette classe à exiger que le suffrage universel devienne une réalité plutôt qu'un simulacre.

Bref, puisque sous le système actuel la "volonté générale" de la nation est déterminée sans faire une juste part à la volonté ouvrière, les travailleurs constituent chez nous une force puissante d'assainissement des lois et des moeurs démocratiques.

— V —

A partir de ces conclusions, il me reste à faire quelques observations sur la conséquence pratique du jeu de forces que j'ai tenté d'analyser.

A — A l'élection de juillet, l'Union Nationale remporta une victoire presque exclusivement rurale: des 67 comtés ruraux ou mixtes, elle en gagna 58, et des 24 comtés exclusivement urbains, elle en décrocha seulement 10. Il faut noter néanmoins que le parti recueillit 50.8% du scrutin total, contre 51% en 1948: conséquemment, si assez de gens lâchèrent le parti pour lui faire perdre 14 sièges (dont seulement 2 exclusivement ruraux sur 44), par contre un nombre assez fort de nouveaux voteurs se rallièrent au parti, de façon à conserver presque intact son pourcentage du vote total. Autrement dit, si l'Union Nationale a perdu beaucoup de votes ouvriers (dans les centres urbains), elle a dû aussi attirer beaucoup d'électeurs nouveaux des autres classes. Il semble donc que la politique anti-ouvrière de l'Honorable Duplessis tend de plus en plus à donner un caractère idéologique à la politique québécoise. Jusqu'à présent, l'Union Nationale gardait un certain vernis réformateur dont elle s'était couverte en 1936 (voir sur ce point l'article de Marcel Rioux qui remarque le phénomène dans un centre rural); mais désormais il sera clair qu'elle fait partie de ce passé dont la classe ouvrière en particulier veut se libérer, et que d'autres classes aimeraient bien conserver.

En ce sens, M. Paul Bouchard est très clairvoyant d'insister sur les argument nationalistes, car idéologiquement les conservateurs (qu'il évalue à 35% des électeurs) sont irrévocablement

acquis à l'Union Nationale, parti de la conservation: l'important désormais est de ne pas perdre la population flottante qui par définition ne croit pas encore à l'acuité du conflit social, et qui conséquemment est encore influençable, soit par des arguments nationalistes, soit par des arguments individuels. Comme il reste toujours des biens particuliers à satisfaire; et que d'autre part les nationalistes qui entourent M. Duplessis peuvent lui faire prendre une attitude un peu plus positive à légard d'Ottawa par exemple, sans pour autant nuire à la finance, il est fort probable que l'Union Nationale gagnera les prochaines élections provinciales. Mais alors, il semble bien que la cristallisation des forces de droite et de gauche sera en passe de devenir si nette que le nationalisme de M. Duplessis ou de M. Rivard constituera un argument électoral moins décisif que leur conservatisme.

B — Les libéraux ont avancé de 8 à 23 sièges et de 36.5 à 45% du vote total. 14 de leurs députés représentent des comtés urbains, et 5 autres ont été élus grâce à l'appui des centres industriels dans les comtés mixtes. Ces gains semblent donner raison aux stratèges du parti qui avaient élaboré un programme de réforme sociale de nature à capter le vote ouvrier. Mais inversement, leur libéralisme un tantinet radical réussit à ébranler la fidélité de ceux qu'effraie le mot "gauche": les grosses légumes fédérales, par exemple; et la finance, qui coupa temporairement les vivres au parti, ne cessant de le bouder qu'à l'approche du scrutin, par crainte d'être privée des fruits d'une victoire possible. Ce parti schizophrène groupait donc d'une part ceux qui voulaient continuer de jouer aux rouges, pour leur avantage très particulier; et d'autre part ceux qui se nommaient libéraux pour des motifs idéologiques. Les premiers avaient placé M. Lapalme à la tête du parti plutôt que M. Nadeau, parce qu'ils croyaient pouvoir le contrôler; mais M. Lapalme avait suffisamment échappé à ce contrôle pour donner courage aux seconds.

M. J.-L. Gagnon est évidemment du second groupe, et c'est pourquoi il souligne l'importance d'une idéologie sociale, d'une réforme électorale, et d'un mouvement bâti sur des militants. Mais pour son malheur, ses chefs parlementaires sont MM. Marler et Cournoyer, qui s'appuient sur des militants de la trempe de MM. Brais, Beaubien et Simard. Il ne me semble pas probable qu'un tel parti puisse établir des positions suffisamment sociales pour rallier les principales forces progressistes de la Province, et je ne vois aucune raison d'escompter une victoire libérale aux prochaines élections provinciales. Mais selon que le groupe idéologique ou que le groupe traditionnel garde le contrôle de la machine après la prochaine défaite; autrement dit, selon que les libéraux écoutent ou non l'avertissement de

Briand: "Il faut tomber à gauche", le parti pourra espérer devenir l'embryon d'un véritable mouvement social; ou il disparaîtra éventuellement, écrasé entre l'Union Nationale conservatrice et une gauche qui se formera sans lui.

C — Le C.C.F. jouit d'avantages purement théoriques. L'exemple de la Saskatchewan a prouvé que ce parti social-démocrate n'oppose pas les classes ouvrière et agricole; que son autonomisme tient à une mise en valeur des ressources naturelles pour le profit de la Province; et que le contrôle socialiste n'éloigne pas les investissements canadiens et étrangers. Cela pourtant n'émeut pas l'électeur québécois. Car à son origine, le parti avait dû se former sans les Canadiens français, qui s'étaient imaginé que des raisons religieuses les en excluaient; et du reste, à cette époque, ils cherchaient encore les remèdes sociaux dans les formules nationalistes. En conséquence, le C.C.F., aujourd'hui, a "l'air anglais". Madame Casgrain a beau travailler courageusement à lui faire perdre cet air, elle ne peut que lentement déraciner des préjugés antiques, en attendant l'épanouissement au Québec d'une conscience sociale.

Aussi bien, M. Forest est-il sage de prendre le ton patient pour parler un langage de raison. Son parti semble actuellement le seul en mesure de donner sur le plan social des garanties acceptables à la force ouvrière; mais celle-ci a refusé de négocier. Sans doute trop de réflexes religieux et ethniques jouent-ils encore contre le C.C.F. pour qu'il puisse être reçu par la masse ouvrière. Par contre il ne faut jamais sous-estimer les instincts lucides qui à la longue guident la classe ouvrière dans le choix de ses moyens d'action. Et dans la présente perspective, s'il est vrai que les ouvriers n'étaient pas prêts à voter C.C.F., ni même à présenter des candidats indépendants, il me semble que la partie du mouvement ouvrier qui appuya des candidatures libérales aux dernières élections, commit une erreur. Les vieux partis absorbent volontiers du sang nouveau; mais aucun ne se métamorphosera jamais en parti social (à supposer même qu'il le veuille), à moins que le poids de la caisse et des anciennes fidélités, à droite, ne soit contrebalancé par la présence sur le flanc gauche d'une force démocratique radicale et intransigeante. Pour les unions ouvrières, la dernière campagne électorale aurait pu être l'occasion d'une campagne d'éducation intense, à la suite de laquelle les ouvriers auraient forcé tous les partis politiques à démasquer leur jeu. Désormais, les choix seraient plus évidents, et la prise de conscience politique n'aurait pas été retardée de quelques années.

D — Le parti ouvrier-progressiste est le facteur mystérieux de la politique québécoise. C'est un parti sans âge et sans patrie qui guette astucieusement les événements, et tire sa force

des moindres erreurs de ses adversaires. Aujourd'hui, il est numériquement insignifiant, comme cela s'explique d'un parti auquel s'opposent l'Eglise et la Nation. Mais si la classe ouvrière échoue dans sa mission d'assainissement du processus électoral; si en conséquence elle ne réussit pas à exprimer sa force idéologique par des moyens démocratiques (soit que ses dirigeants errent gravement, soit qu'ils se butent contre un fascisme naissant): alors il pourra suffire d'une crise profonde pour que des masses opprimées acceptent le secours du seul parti qui leur promet la dictature du prolétariat, et dont l'efficacité n'attend pas nécessairement la constitutionalité des moyens.

Je ne vois pas que le front populaire dont parle M. Gélinas puisse se former autrement. C'est pourquoi je tiens pour particulièrement malhabiles ces gens qui cherchent à combattre le communisme en fomentant contre lui une peur et une haine hystériques. L'emploi de ces techniques affaiblit le sens démocratique, et empêche les citoyens de considérer la recherche de la vérité politique principalement comme une démarche de l'esprit. Cela constitue chez nous le comble de l'illogisme, puisque notre peuple a toutes sortes d'excellentes raisons, spirituelles, politiques et économiques, pour rejeter le communisme, et puisque les seuls mobiles qu'il pourrait trouver pour céder à pareille doctrine dépendraient de la création chez nous d'un climat de répression et de violence.

E — L'Union des Electeurs vint à exister parce qu'elle comblait admirablement une lacune. Comme je l'ai dit plus haut, les Canadiens français se passionnent facilement pour les théories politiques. Après que la crise les eût invités à réfléchir sur les structures de l'Etat, il arriva que les théories de gauche furent honnies par le clergé québécois, alors que l'histoire rendit plus ou moins impotentes les théories de droite. Le créditisme fut alors le refuge de beaucoup de théoriciens sans feu ni lieu, et coupés de la réalité. J'ai connu de la sorte un professeur de philosophie qui se disait créditiste pour des raisons qui l'auraient porté au socialisme, si cette doctrine n'avait pas été condamnée dans son cours.

M. Grenier suit donc parfaitement bien ses lignes de forces historiques quand il place le créditisme au-dessus des partis. Et il faut admirer le zèle infatigable avec lequel les créditistes enseignent leur doctrine; car il est bon pour la démocratie que les citoyens soient mis en demeure de penser. Mais j'ai déjà expliqué qu'à mon avis, les réformes de structure ne pourront réussir qu'appuyées sur des forces sociales nouvelles. Et comme le créditisme ne constituera jamais un véhicule historique idoine au mouvement ouvrier, cette doctrine ne pourra subsister qu'en

s'altérant de plus en plus au profit des forces politiques conservatrices, comme du reste elle le fait déjà en Alberta.

— VI —

Je n'aime pas plus que quiconque les catégories,et je reconnais les limites de raisonnements bâtis sur des généralisations comme "la finance", "la paysannerie", etc.

Je suis donc le premier à dire "tant mieux" si l'on m'apprend, par exemple, qu'une part grandissante du "clergé" et des "nationalistes" reconnaît que les "ouvriers" aussi font partie de l'Eglise et de la Nation. Et je serais le premier à me réjouir si mes réflexions sur notre avenir politique s'avéraient mal fondées par suite de la fusion de nos classes sociales en une grande famille fraternelle et unie. Mais ni la sociologie, ni l'histoire contemporaine ne nous donnent raison d'espérer qu'une société puisse se réformer dans une pareille abnégation. Et tant que nous ne serons pas chrétiens au point d'aimer **tous** les hommes comme nos frères, nous aurons dans la nation des groupes compartimentés suivant leurs intérêts, et des partis politiques pour les représenter.

C'est pourquoi je conclus que jusqu'à nouvel ordre, il faut laisser les forces sociales s'exprimer rationnellement et calmement au sein d'une cité libre. L'expérience de certaines grèves nous a déjà prouvé que l'oppression engendre la violence; et c'est précisément pour l'éviter, sous toutes ses formes, que nous devons au plus tôt corriger notre immoralisme profond.

Pierre Elliott TRUDEAU.

HOMMAGE

Henri Bourassa

Il faut relire ses principaux discours. Il est à conseiller de le faire, plutôt que de parcourir ce que l'histoire ou les journalistes ont pu écrire de lui (1), si l'on veut commencer à comprendre ce grand homme. Les relations historiques le citent par bribes, le replongent dans la confusion d'événements parmi lesquels il était le plus souvent le seul élément de grandeur, et semblent rompre en mille traits brisés la courbe d'une pensée et d'une vie en réalité souveraines. L'histoire, à propos de Bourassa, est décevante, même lorsqu'elle rapporte ses victoires.

Trop seul dans l'indépendance et la puissance de pensée, dans la fierté, dans l'orgueil, au milieu d'un peuple faible, encore paysan, encore inculte, sans importance historique, démuni, naïf, quotidien, sans gloire, adonné aux vaines contestations électorales, sans grandes passions, peuple de paroissiens, Bourassa, au contraire violent, dominateur, ne semble pas avoir été *exprimé* par quiconque a parlé de lui. Chez un peuple de peu de violence, un petit nombre de choses seulement parviennent à être exprimées; ce ne sont pas les plus brûlantes, et pareille nation n'exprime point ses grands hommes. Bourassa traversa une histoire qui ne le raconte pas et demeure le héros d'une foule de consciences médiocres qui servent mal sa gloire. Chose curieuse, d'autre part, il n'est plus un héros populaire et les masses paraissent l'avoir passablement oublié.

Il dépassait extraordinairement notre milieu, et une part de son orgueil semblait nourri de la conscience qu'il devait avoir de sa supériorité, non seulement sur des hommes, mais sur la culture ambiante. Presque à lui seul, il créait une tradition d'emportement dans l'action, de force, d'acuité et d'universalité dans la pensée, de dynamisme dans notre démarche historique. Par ses seules forces, et pour son propre compte, il avait franchi toutes les limites, débridé toutes les entraves, caractéristiques de province. Par ses qualités, il avait cessé éminemment d'être provincial. Il gagnait alors une altitude qui tirera de ceux qui le regardent, un tribut bien bizarre. Il est l'objet d'un culte qui marque, en fait, une distance absolue: notre milieu cesse de se reconnaître et inconsciemment avoue que ce grand homme n'agit pas comme nous. Cela, on peut facilement le déceler dans l'espèce d'étonnement ébahi, paysan, qu'il provoque encore et dont est imprégnée l'admiration que nous lui portons. Laurier peut ressembler à son pays. Non pas Bourassa.

Il était exceptionnel, et grâce à son génie, il poussa fort loin cet exemple d'une manière d'être quasi étrangère à notre mentalité. Je ne sache pas que l'on ait approfondi cette différence, une des causes qui le faisait paraître si remarquable.

Notre passivité, notre mentalité pour ainsi dire modeste, étaient dépassées, dénoncées, humiliées par ses attitudes. Il campait un personnage héroïque et fut un représentant à peu près solitaire de quelques hautes vertus qui dans une autre culture sont des impératifs immédiats. Il ne nous ressemblait pas. Mais en même temps, il s'était fait le champion de nos idées, ce qui nous fait et nous fera longtemps encore oublier que par son être et la signification culturelle de son style d'action, il nous niait. On peut alors se demander si ceux qui sont appelés à se saisir de son message transmettront la contradiction qu'il nous apposait spontanément. Cela n'aparaît pas jusqu'à présent. Les nationalistes, ses disciples naturels,

voient surtout qu'il défendit, avec une énergie et un talent uniques, des idées chères. On devrait pourtant percevoir, dans son ironie, ou dans les jugements impitoyables dont il était fertile (toutes choses qui le rendaient si fréquemment imprévisible et redoutable à ses partisans eux-mêmes), que quelque chose en lui nous censurait profondément: ce n'était rien moins que sa supériorité jupitérienne sur notre âme collective.

Je ne doute pas qu'il ait senti très bien cette chose. Semble-t-il, il s'est de préférence, dans son esprit, rapproché lui-même d'hommes vivant dans des cultures plus remarquables que la nôtre, celle de la France, — ou encore celle de l'Angleterre, pays dont il parlait avec une admiration qui sonne si juste et qui nous renseigne sur ce que pouvaient être ses pairs.

On pouvait lire, dans un panégyrique récent, que Bourassa avait exemplifié éminemment le type du Canadien-Français, ou représenté à un degré notre culture. Je crois que cette idée est une erreur capitale, qui influence à faux l'histoire et permet notamment au nationalisme de végéter.

Dans une culture à la dérive comme la nôtre, ce n'est pas tant ce qui nous ressemble qui est salutaire, que ce qui diffère de nous. Bourassa différait radicalement. Seulement, il est indispensable de s'en apercevoir. Par son seul comportement, il nous ravalait à ce que nous sommes. Il avait tant de valeur, qu'il fut, dans notre ciel placide, un extraordinaire signe d'humanisme, sur le mode impétueux. C'est dire qu'il bousculait nos standards d'intelligence, de participation à l'être et de volonté politique. Qu'apportait-il, outre sa profession de foi et son message patrotique, si ce n'est la charge électrique d'une âme révélatrice — d'un seul coup, par une solitaire, auto-motrice et personnelle manifestation — d'un humanisme violemment nouveau pour nous, axé sur cette âme même?

Par sa puissante et nerveuse présence, par son parti pris acerbe de faire céder l'histoire sur certains points qu'il décidait, par sa frémissante volonté d'imposer la vérité. Bourassa créait un fait moral dont on n'a jamais vraiment capté le caractère insolite et l'éblouissante leçon. Représenter notre culture! Sait-on ce que Bourassa représentait? Cet homme qui était un roi nous livrait l'âme occidentale!

Un humanisme passa donc sur nous à cette époque. Je ne pense pas que nous l'ayons compris. Ce qui, par la logique de l'inertie, nous frappa bien davantage, c'est la continuité historique des enseignements doctrinaux dont il s'était fait le proclamateur, qu'il avait puisés dans notre tradition et qu'il transmettait à notre fidélité. Il s'inscrivait comme le défenseur de notre dépôt héréditaire, et c'est ce que ses successeurs retiennent de lui. Les disciples de Bourassa ont reconnu sa doctrine, mais très peu son esprit, si ce n'est platoniquement, dans des idées fort ordinaires et pour un stérile hommage. Les idées ordinaires ne conviennent pas à l'interprétation de Bourassa, quel que soit le sens que nous donnions à son oeuvre.

D'un certain point de vue, cette particularité nous donne le change; défenseur de notre héritage: une annexion du personnage par l'esprit indigène est à prévoir à partir de là. Or, l'homme apportait toutes sortes de grandeurs; il serait fâcheux que le commentaire posthume le servît aussi mal que la culture contre laquelle il eut à lutter et qui est continuée par ceux-là même qui se réclament de lui. Il y a chance que l'histoire, tout comme c'était le cas pour la culture d'alors, trahisse à son tour les dons qu'il nous faisait.

Pierre VADBONCOEUR

---

(1) *Il convient toutefois de reconnaitre l'excellente qualité du numéro spécial du DEVOIR.*

CITÉ LIBRE

Vol 2, no 3 Décembre 1952

Administration: C. P. 10, Station Delorimier,
Montréal (34). Tél.: GI. 3361.
Rédaction: 3492, rue Prud'homme, Montréal.